

## Portrait d'une ville d'influence. Lyon et son arrière-pays aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

**FLORENTIN BRIFFAZ**  
Université Lumière-Lyon2

CHARLES, par la grace de Dieu roy de France, au bailli de Mascon ou a son lieutenant a Lion salut. Le procureur de la ville de Lion nous a fait humblement supplier que comme ladicte ville de Lion soit près des marches de l'empire et aient a costume les bourgeois et habitans d'icelle ville faire fais de marchandises avec ceulx de la conté de Savoie, de notre Dauphiné et ailleurs de l'empire, et pour ce souventefois leur convenir prandre, allouer et mettre en leurs paiemens la monoye aient cours audit pais de Savoye et ailleurs es parties de l'empire, ou autrement ilz recevroient grans dommages et perdes en leurs dictes marchandises, et pour occasion de ce que vous et aucuns noz autres officiers dictes que en prenant lesdictes monnoyes du coing de l'empire il mesprenent et viennent contre les ordonnances royaulx sur ce faites, vous ou aucuns desdiz officiers les avés volu et voulez mettre a finances et traire a composition et amende, requerans que sur ce leur vuellions pourveoir de remede convenable. Pour ce est il que nous [...], auxdis bourgeois et habitans de Lion et des villaiges d'environ avons donné et donnons de grace especial pour la teneur de ces presentes congiié et licence qu'ils puissent prandre, mettre et allouer toutes et quantefois il voudront les monnoies du coing de Savoye et du Dalphiné jusque au terme d'un an a compter de la date de ces presentes, en leur quittant et remettant toutes paines et amendes qu'il pouroient avoir commises et encourir pour allocation des dictes monnoyes deffendues de tout temps passé jusques a present [...]<sup>1</sup>.

Par cet acte, passé à Gournay le 4 septembre 1387, le roi de France Charles VI accède à la requête du procureur de Lyon en autorisant pendant un an la circulation des monnaies dauphinoise et savoyarde dans la ville et dans les « villaiges » avoisinants. La demande formulée ici par l'envoyé des Lyonnais est révélatrice à la fois de la situation de confins qui caractérise la cité des deux fleuves et de l'horizon marchand qui lui est propre.

Entre Empire et Royaume, l'histoire de Lyon est façonnée par la fluctuation de ses appartenances politiques et par une situation de marche qui, si elle lui permet d'être au débouché de plusieurs axes commerciaux et d'influences variées, lui assure également d'être à la confluence des convoitises politiques. Quand Charles VI répond à la supplique des habitants et bourgeois de Lyon en 1387, à l'aune de la patiente construction politique et géographique de l'espace français, la ville est somme toute encore assez récemment entrée dans le Royaume de France. C'est en effet seulement en 1312 que la cité rhodanienne est passée sous domination capétienne. Pourtant, et c'est ce qui ressort de l'argumentation déployée lors de la requête inhérente à l'ouverture à la circulation d'autres monnaies, Lyon est en interaction en particulier avec la Savoie et le Dauphiné. Les échanges sont pluriels et sont d'ailleurs matérialisés aussi bien par les biens ruraux, que certaines familles issues de la bourgeoisie lyonnaise possèdent dans les territoires avoisinants, que par les intérêts en ville des différents potentats de l'arrière-pays. À la façon d'un contrat synallagmatique, les rapports entre Lyon et ses alentours sont

---

<sup>1</sup> *Cartulaire municipal de la ville de Lyon. Privilèges, franchises, libertés et autres titres de la Commune, recueil formé au XIV<sup>e</sup> siècle par Etienne de Villeneuve, publié d'après le manuscrit original avec des documents inédits du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle par M.-C. Guigue, Lyon, Auguste Brun, 1876, rééd. Genève, Mégariotis Reprints, 1978, acte n° C « Comme ceulx de Lion puent prandre et mettre les monnoyes de l'empire », p. 193-194.*

d'une certaine façon à double sens. Les flux de marchandises sont aiguillonnés à certains égards par les flux monétaires. Dans la requête de 1387, les habitants lyonnais évoquent ainsi le Dauphiné et la Savoie comme étant leur horizon commercial.

Il convient donc de s'intéresser à la dialectique entre une ville et son arrière-pays, la première ayant su accumuler des fonctions de commandement (politique, religieux, marchand), le second ayant à son actif un vivier de personnes et de lignages aux statuts sociaux variés susceptibles de venir s'implanter en ville ou y venir pour mener et faire fructifier des affaires, religieuse, politique ou commerciale, sans nature exclusive et sans nécessaire réussite d'ailleurs.

Un des intérêts de la source susdite est de témoigner du fait que les Lyonnais sont en partie tournés vers la Savoie et le Dauphiné. Ils demandent effectivement à pouvoir avoir accès aux monnaies qui sont frappées dans ces deux entités politiques voisines. L'arrière-pays lyonnais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles n'est cependant pas exclusivement savoyard ou dauphinois ; on peut ainsi mettre en évidence les Monts du Lyonnais, le Jarez, le Beaujolais qui sont partie intégrante du royaume de France, de même que certaines portions de territoires sur la rive gauche de la Saône autour de Genay et Vimy (actuelle Neuville-sur-Saône) sont des possessions de l'Église de Lyon (Franc-Lyonnais). Mais les deux principautés alpines évoquées par le texte sont historiquement en interface avec l'ancienne capitale des Gaules. Depuis le traité du Transport de 1349, le Dauphiné est passé sous domination française et, de fait, l'héritier de la couronne en a la jouissance. Le Viennois dauphinois est ainsi l'une des facettes de l'arrière-pays lyonnais. La Savoie quant à elle, terre d'Empire, est un État princier de forte constitution dont le maître, issu de la lignée des Humbertiens, a certaines vues sur Lyon. Depuis 1355 et le Traité de Paris qui signe la fin des hostilités entre le Dauphiné, devenu français, et la Savoie du Comte Vert en procédant à un échange de possessions et à une rectification des frontières respectives se fondant dorénavant sur les cours d'eau du Rhône et du Guiers, la Valbonne, autour des places fortes de Miribel, Montluel, Pérouges et Meximieux en particulier, est passée sous domination savoyarde. Le comte, qui a fait de ce petit pays un chaînon important de son organisation territoriale et politique en en faisant le siège d'un bailliage, est alors implanté à quelques lieues de Lyon.

L'exemple de la requête lyonnaise de 1387, on le voit donc, montre que l'étude d'une ville ne saurait être découplée de l'espace avoisinant, l'arrière-pays, tant sur le plan de l'histoire des représentations que sur le plan des réalités économiques et politiques. Ce sont là des liens plus ou moins fortement tissés avec la campagne et les bourgs environnants qu'il convient d'étudier, de manière à saisir les modalités et les degrés d'influence de la ville. De même, c'est en exhumant des sources indirectes émanant des petits pays aux alentours que l'on peut tenter de reconstituer certains éléments d'attractivité urbaine, le degré d'ouverture de l'arrière-pays aux influences de la ville (qui peut être un marché polarisant) et saisir des trajectoires de lignages.

Pour mener à bien cette petite enquête, nous nous attacherons ainsi en premier lieu à montrer les enjeux de l'étude de la capacité d'attraction urbaine, en insistant sur la nécessité de décentrer le regard et en brossant un panorama de l'arrière-pays lyonnais et de l'historiographie. Ensuite, nous mettrons en perspective l'horizon lyonnais pour l'arrière-pays en étudiant les différentes façons de mener carrière à Lyon pour des individus et des lignages, nobles ou non, implantés dans ces régions avoisinantes (en particulier les Pays de l'Ain actuels). Des indices, parfois ténus, comme dans la comptabilité des sires de Thoire-Villars au XIV<sup>e</sup> siècle, mettent en évidence le fait également que Lyon demeure la métropole d'approvisionnement par excellence et ce, en différents objets et denrées. C'est un point qu'il conviendra de mettre en lumière, de même que l'émulation politique et le tropisme lyonnais que connaissent les potentats implantés dans l'arrière-pays, à commencer par la Maison de Savoie et ses vassaux. Enfin, la présente étude portera sur l'aire d'influence lyonnaise en évoquant la méthode dite de la centralité, dont

les travaux pionniers de Jean-Luc Fray en particulier pour les villes du Massif Central et de la Lorraine, ont mis en évidence toute l'acuité.

## Pour une étude de la capacité d'attraction urbaine

### Bref état des lieux historiographique

La présente contribution vise à mettre en évidence, par le biais de sources plus indirectes et davantage laissées pour compte jusqu'à présent, le pouvoir d'attraction que Lyon exerce au bas Moyen-Âge sur les régions avoisinantes. Un tel projet, aussi modeste soit-il, ne peut cependant pas ne pas tenir compte de la forte sédimentation de l'histoire urbaine ; chaque époque apportant sa pierre à l'édifice et son lot de renouvellements. L'historiographie des villes d'Europe et en particulier de la ville de Lyon est très riche et on ne saurait faire l'économie d'un petit aperçu de la variété des approches et de l'acuité d'un champ de recherches fécond à la fois ancien et actuel. Sans chercher à proposer une lecture exhaustive et pour tout dire fastidieuse, rappelons ici quelques jalons de manière à mettre en perspective la réflexion sur Lyon et son arrière-pays.

À côté d'études parfois fort anciennes<sup>2</sup>, on trouve des synthèses dues aux grands noms de l'historiographie urbaine médiévale actuelle comme Thierry Dutour, Patrick Boucheron ou en particulier Denis Menjot<sup>3</sup>. D'emblée, la définition même de la ville médiévale continue de susciter des débats et contradictions<sup>4</sup>, de même que l'emprunt à des concepts et représentations mathématiques et géographiques dans l'analyse des formes médiévales du fait urbain est à la fois valorisé et nuancé.

Les angles d'approche sont variés et peuvent aussi bien concerner l'aspect morphologique de la ville<sup>5</sup> que la relation entre le fait urbain et la mise en place de pouvoirs plus ou moins concurrents s'accompagnant d'une politique évergétique. La question urbaine rejoint la thématique fructueuse de la spatialité et les travaux collectifs procèdent souvent de la pluridisciplinarité comme de la confrontation entre les différentes périodes historiques<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> Henri Pirenne, *Les Villes du Moyen Âge*, Bruxelles, 1927, rééd., Paris, Nouveau Monde édition, 2017.

<sup>3</sup> Thierry Dutour, *La Ville médiévale. Origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, Odile Jacob, 2003 ; Patrick Boucheron et Denis Menjot, *La Ville médiévale*, Paris, Seuil, 2003, rééd. 2011 (Histoire de l'Europe urbaine, 2).

<sup>4</sup> Les critères définitoires de la ville médiévale sont eux-mêmes difficiles à bien délimiter et ne sont pas unanimement reconnus. En introduction à leur synthèse, après un panorama des différentes approches de l'histoire urbaine, Patrick Boucheron et Denis Menjot l'évoquent sans ambages : « Toutes ces approches cherchent finalement à définir la ville et la pensent en termes d'*avoir* : la ville a un certain nombre d'habitants, un statut, un nom, une muraille, des fonctions, des artisanats, des foires, des marchés, des institutions, des équipements, des bâtiments civils et religieux. Mais il est fallacieux et probablement vain de chercher à donner en ces termes une définition éternelle de la ville – et même seulement valable pour le millénaire médiéval –, car la ville est un être historique, profondément ancré dans un milieu donné. » Patrick Boucheron et Denis Menjot préfèrent quant à eux penser « en termes d'*être* » et posent la ville comme étant « à la fois un paysage organisé, une société et un centre » (p. 21).

<sup>5</sup> Notamment Flocel Sabaté et Christian Guilleré, éd., *Morphologie et identité sociale dans la ville médiévale hispanique*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie, 2012 (Sociétés, Religions, Politiques, 20).

<sup>6</sup> Il en est ainsi de plusieurs travaux issus notamment du centre de recherche clermontois. Cf notamment : Jean-Luc Fray et Céline Perol, dir., *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004 (Collection Histoires croisées) ; Jean-Luc Fray, Pierre Cornu et Patrick Fournier, dir., *Petites villes en montagne de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle, Europe occidentale et centrale*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2013 (Collection Histoires croisées) ; cf également Fabienne Henryot, Philippe Martin et Paul Servais, dir., *L'Historien face à l'espace : paysages et cartographie. Actes de l'Université d'hiver de Saint-Mihiel, 26-28 novembre 2009, Annales de l'Est, n° spécial*, 2011.

L'espace est alors notamment étudié comme une dynamique, une construction plus ou moins consciente et une représentation. Mais la ville ne s'inscrit pas de façon isolée dans un territoire donné et toute une partie de l'historiographie tend à prendre en compte les relations, parfois plus complexes qu'elles n'en ont l'air, entre l'espace urbain et l'espace rural. L'analyse centralisatrice relève parfois effectivement d'un positivisme et d'une forme inconsciente de déterminisme et est alors remise en cause dans certains cas d'étude. Il faut dire également que l'apport géographique sur la question et l'actualité du processus urbain (la question lancinante par exemple du périurbain) sont autant d'aiguillons à la recherche et de motifs de renouvellement d'approche, y compris chez les historiens. Récemment, le dialogue s'est nourri d'une étude collective riche et polyphonique consacrée aux rapports entre la ville et le plat pays<sup>7</sup>, thème sur lequel la présente contribution entend revenir.

Toute cette diversité de lecture urbaine se retrouve dans les nombreuses monographies et l'étude de Lyon s'inscrit dans ce corpus référentiel. Les travaux ont ainsi pu porter sur des villes en apportant de profonds développements sur la question de l'intégration à l'espace politique et sur la thématique de la marche et de la frontière. Il en est ainsi de la thèse de Denis Menjot consacrée à Murcie<sup>8</sup> en une période particulière de son histoire, que l'auteur appelle spécifiquement « le temps de la frontière », moment où « le pays murcien se trouva relégué en marge de l'Occident chrétien, auquel il avait été rattaché par la force des armes en 1266 après plus de cinq siècles d'appartenance au monde islamique et vingt-trois années de protectorat castillan »<sup>9</sup>. L'étude de Denis Menjot est symptomatique d'une dynamique de recherches urbaines mêlant spatialité et temporalité. En somme, le questionnement originel revient à poser la périphérie de la ville (créée également par l'historiographie jusqu'alors) comme possible facteur d'une culture, sinon originale, du moins propre, née de la confrontation entre différents groupes et se lisant dans le processus d'urbanisation et de développement de la vie municipale. Ainsi, le thème de la frontière comme cadre, situation géopolitique, façonnant plus ou moins profondément un modèle urbain particulier devient un axe de recherche fort instructif et pour autant fort complexe et graduel.

L'épanouissement de la vie urbaine, tant sur le plan social que culturel a donné lieu également à de nombreuses études, de la même façon que le dynamisme et le perfectionnement des instances politiques de la ville tout au long de la période médiévale, que ce soit dans les régions précocement urbanisées des Flandres ou de l'Italie du Nord<sup>10</sup> ou que ce soit dans d'autres régions européennes. Dans cette veine, la fiscalité, dont Denis Menjot est l'un des plus grands spécialistes, a été étudiée comme étant l'un des ressorts majeurs de l'affirmation politique de la ville et l'un des facteurs d'une construction identitaire civique<sup>11</sup>. La thèse de

<sup>7</sup> Marie-Claude Marandet, dir., *La Ville et le plat pays (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Colloque international du Centre de Recherches Historiques sur les Sociétés Méditerranéennes, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2016 (Collection Études). La petite étude que nous proposons s'appuie en particulier sur l'article de Marie-Thérèse Lorcin, sur lequel nous reviendrons : Marie-Thérèse Lorcin, « Une renaissance rurale : Lyon et son plat pays dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle », *Ibid.*, p. 63-85.

<sup>8</sup> Denis Menjot, *Murcie castillane. Une Ville au temps de la frontière (1243-milieu du XV<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2002 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 20), 2 vol.

<sup>9</sup> *Ibid.*, tome I, p. 2.

<sup>10</sup> Cf. entre autres Elisabeth Crouzet-Pavan et Elodie Lecuppre-Desjardin, dir., *Villes de Flandre et d'Italie (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*. Les enseignements d'une comparaison, Turnhout, Brepols, 2008 (Studies in European Urban History, 12).

<sup>11</sup> Denis Menjot, Albert Rigaudière et Manuel Sánchez Martínez, dir., *L'Impôt dans les villes de l'Occident méditerranéen, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Colloque tenu à Bercy les 3, 4 et 5 octobre 2001, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005 ; Albert Rigaudière, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge. Étude d'histoire administrative et financière*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 2 vol. ; Christian Guilleré, *Girona al segle XIV*, Barcelone, Biblioteca Abat Oliba, 1993-1994, 2 vol. (Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 132 et 137) ; Christian Guilleré, « Fiscalité et société à Gérone au XIV<sup>e</sup> siècle »,

Mathieu Caesar a développé en particulier cette approche au prisme de l'étude documentaire de la cité épiscopale de Genève jusque sur le perron de la Réforme<sup>12</sup>. S'inscrivant dans cette logique d'affirmation, la dimension édilitaire n'a pas été laissée pour compte et l'on songe en particulier à la thèse de Patrick Boucheron sur la Milan des Visconti puis Sforza<sup>13</sup>. Si les travaux d'histoire urbaine ont pu ainsi porter sur le fait urbain dans sa globalité et selon une vision totalisante d'une ville donnée mise au révélateur, des enquêtes sur des groupes sociaux en particulier<sup>14</sup> ou sur des parcelles de territoire comme les quartiers ou les paroisses<sup>15</sup> se sont également développées.

De même, les recherches sur les degrés de pouvoir, les hiérarchies de commandement ont donné lieu à des travaux aussi bien sur les villes capitales – et l'on songe ici aux capitales des royaumes comme des États princiers – que sur les villes de taille plus moyenne mais véritables relais des pouvoirs<sup>16</sup>.

---

*Corona, Municipis i Fiscalitat a la Baixa Edad Media*, Lérida, Institut d'Estudis Ilerdencs, 1997 (Col·lecció Quaderns de l'Institut, 13), p. 367-382 ; Florent Garnier, *Un Consulat et ses finances : Millau (1187-1461)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006.

<sup>12</sup> Mathieu Caesar, *Le Pouvoir en ville. Gestion urbaine et pratiques politiques à Genève (fin XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2011 (*Studies in European Urban History*, 25). Une large partie de ce travail est consacrée à l'administration des finances par la communauté genevoise et aux méthodes de gouvernement de l'élite d'une cité aux relations riches et polysémiques avec la Maison de Savoie.

<sup>13</sup> Patrick Boucheron, *Le Pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique édilitaire à Milan (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 1998.

<sup>14</sup> On pense ici aux gens de métier qui ont fait l'objet de solides études richement documentées. Cf tout spécialement les recherches de Sandrine Victor consacrées aux métiers de la construction. La place des notaires dans le monde urbain est aussi un champ de recherches fécond et ce, en particulier dans l'espace méridional où le notariat a pu se développer précocement, en témoignent des séries archivistiques parfois fort bien conservées. Dans sa monographie aptésienne, le spécialiste des Vaudois en Luberon, Gabriel Audisio, n'hésite pas à consacrer plusieurs pages à la place du notariat dans la cité épiscopale au crépuscule du Moyen Âge : Gabriel Audisio, *Une Ville au sortir du Moyen Âge : Apt-en-Provence (1460-1560)*, Paris, Classiques Garnier, 2014 (Bibliothèque d'histoire de la Renaissance, 6), notamment p. 231-254.

Le groupe social nobiliaire en ville a fait l'objet également de plusieurs travaux et réévaluations historiographiques. Par-delà son aspérité et sa diversité typologique, la noblesse, jadis appréhendée à l'aune exclusive d'un rapport consubstantiel à la « campagne », est dorénavant étudiée également dans sa dynamique urbaine. Citons spécialement Thierry Dutour, dir., *Les Nobles et la ville dans l'espace francophone (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010 (Cultures et civilisations médiévales, 48) ; Guido Castelnuovo, *Être noble dans la cité. Les noblesses italiennes en quête d'identité (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2014 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 12). Les travaux de Thierry Dutour ont également mis en évidence la richesse terminologique et diachronique de l'honorabilité et de la place des « bonnes gens » dans l'espace urbain : Thierry Dutour, *Sous l'empire du bien. « Bonnes gens » et pacte social (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2015 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 13).

<sup>15</sup> Pascal Vuillemin, *Parochiae Venetiarum. Les Paroisses de Venise au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2018 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 20).

<sup>16</sup> Réjane Brondy, *Chambéry. Histoire d'une capitale vers 1350-1560*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988 ; Bernard Chevalier, *Tours, ville royale (1356-1520). Origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*, Louvain et Paris, Vander-Nauwelaerts, 1975 ; Bernard Chevalier, *Les Bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982 ; Monique Bourin, textes réunis par, *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d'histoire urbaine (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1989 ; Noël Coulet, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale (milieu du XIV<sup>e</sup>-milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1988 ; Giovanni Vitolo, « Aix-en-Provence et Naples entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. L'identité angevine de deux capitales », Jean-Paul Boyer, Anne Mailloux et Laure Verdon, dir., *Identités angevines. Entre Provence et Naples, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016 (Le temps de l'histoire), p. 105-132 ; Josiane Teyssot, *Riom 1212-1557. Capitale et Bonne Ville d'Auvergne*, Nonette, Éditions CRÉER, 1999 ; *Les Villes capitales au Moyen Âge. Actes du 36<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Istanbul, 2005*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

Ainsi, les différentes monographies s'avèrent des cas d'étude riches et complexes et demeurent révélatrices de l'ampleur du champ de recherches de l'histoire urbaine. Le cas lyonnais illustre bien la nécessité de prendre en compte les spécificités (plus ou moins grandes) de la topographie et des représentations sociales et politiques liées à l'espace avoisinant. Le rôle du fleuve peut s'avérer essentiel dans l'affirmation politique, commerciale et identitaire de la ville, comme l'a si justement montré Jacques Rossiaud en ce qui concerne Lyon<sup>17</sup>. C'est d'ailleurs une thématique récemment remise en valeur. La place de l'eau dans la forge identitaire urbaine est parfois fondamentale. C'est ainsi que Mathias Tranchant vient de proposer une étude d'ensemble des villes portuaires de la façade atlantique (actuellement française) avec une approche territoriale et zonale<sup>18</sup>. Fleuves, rivières et cours d'eau permettent également de relier différents espaces politiques et géographiques et surtout différents pôles urbains. C'est ainsi que Pierre-Henri Guittonneau s'est intéressé aux petites villes portuaires de la Seine à l'ombre de Paris<sup>19</sup>. Cette étude récente se veut résolument multiscale et prend en compte toutes les facettes de l'activité urbaine. Après avoir mis en perspective le semis urbain, les différentes modalités de hiérarchie et avoir dressé un tableau vivant et dynamique de l'existence de ces pôles d'échanges aux portes de Paris, à la lumière de thématiques comme le contrôle de la navigation fluviale, l'auteur consacre en guise de terminus un chapitre aux rapports spécifiques entre les petites villes et la capitale. Mais, loin de s'abandonner aux chimères d'une histoire corsetée dans les préjugés de l'omnipotence de Paris sur le reste de l'espace avoisinant au Moyen Âge, Pierre-Henri Guittonneau travaille à étudier les phénomènes d'interdépendance entre les deux pôles. Il met en évidence aussi bien les éléments d'influence et de domination parisienne (les procédures administratives centrales par exemple avec les tournées d'inspection des différents officiers centraux royaux et le contrôle des comptes municipaux) que les signes de résistance et d'affirmation des petites villes (défense de leurs propres intérêts par l'envoi à Paris de différents émissaires et « pensionnaires »). Cette démarche dialectique est très stimulante. Le thème est assez novateur et sert également de référence pour la présente contribution.

Si l'on clôture ce bref panorama historiographique avec Lyon, il faut rappeler que la question est somme toute d'actualité. En effet, si des travaux sur l'histoire de l'ancienne capitale des Gaules existent depuis longtemps<sup>20</sup>, la commémoration en 2012 des sept cents ans de

<sup>17</sup> Jacques Rossiaud est l'auteur d'un vaste dictionnaire sur le Rhône médiéval et sur les hommes, les mots et les activités qui y sont liés : Jacques Rossiaud, *Dictionnaire du Rhône médiéval : identités et langages, savoirs et techniques des hommes du fleuve (1300-1550)*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'archéologie, 2002, 2 vol. À la manière d'une certaine façon de la Méditerranée au temps de Philippe II chez Braudel, la mer ou le fleuve deviennent des sujets biographiques à part entière. Ce ne sont plus les toiles de fond d'une étude mais bien des sujets, des acteurs de la marche, ordonnée ou non de l'histoire.

<sup>18</sup> Mathias Tranchant, *Les Ports maritimes de la France atlantique (XIe-XVe siècle). Volume 1 : tableau géohistorique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018 (Histoire).

<sup>19</sup> Pierre-Henri Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 17).

<sup>20</sup> Arthur Kleinclausz, *Histoire de Lyon. Tome 1 : Des origines à 1595*, Lyon, Pierre Masson, 1939 ; Jean Déniau, *Les Nommées des habitants de Lyon en 1446*, Lyon-Paris, A. Rey et F. Alcan, 1930 (Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série, II, Droit, lettres, 42) ; *id.*, *La Commune de Lyon et la guerre bourguignonne, 1417-1435*, Lyon, Pierre Masson, 1934.

Il faut ici préciser que tout historien s'appuie sur le remarquable et volumineux travail d'édition de sources réalisé par les Guigue, chartistes et archivistes lyonnais de père en fils au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Cf ainsi Marie-Claude Guigue, éd., *Cartulaire municipal de la ville de Lyon, op. cit.* ; *id.*, éd., *Registre consulaires de la ville de Lyon ou Recueil des délibérations du conseil de la commune. Tome 1 : 1416-1423*, Lyon, A. Brun, 1882 ; Georges Guigue, éd., *Registres consulaires de la ville de Lyon ou Recueil des délibérations du conseil de la commune. Tome II : 1422-1450*, Lyon, Archives et bibliothèque de la ville, 1926 ; Marie-Claude Guigue, *Obituaire de l'Abbaye de Saint-Pierre de Lyon du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Mougins-Rusand, 1880 ; *id.*, éd., *Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez,*

l'intégration de Lyon au royaume de France a été l'occasion d'un renouveau historiographique et d'une relance des publications sur cette question<sup>21</sup>. Un vaste programme collectif s'est monté afin de mettre en perspective les méandres de l'histoire politique de Lyon, faite de changements d'appartenances politiques, aux confins du Royaume et de l'Empire. De cette grande entreprise est née un ouvrage collectif, organisé autour de la traduction de pas moins de cent cinquante documents (parfois inédits, parfois transcrits dans des revues fort anciennes et difficiles d'accès) mis à disposition d'un large public<sup>22</sup>.

2012, c'est également l'année où Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, spécialistes en outre de la vision extérieure de Lyon et des rapports de la ville avec les espaces « étrangers »<sup>23</sup>, font paraître un beau volume rassemblant des textes de Jacques Rossiaud relatifs à l'histoire de Lyon, pensés, élaborés, rédigés sur plus de cinquante années de recherche active<sup>24</sup>. De fait, les éditeurs scientifiques insistent sur le caractère pionnier de l'œuvre de Jacques Rossiaud, tant sur le plan de l'histoire économique et sociale que sur le plan de l'histoire de la « chose publique » ou encore de l'histoire des représentations et des pratiques urbaines. L'historiographie lyonnaise actuelle est ainsi portée par les recherches toujours novatrices de ce chercheur. Jacques Rossiaud invite à s'intéresser au rapport étroit entre Lyon et ses grands rieux. Ainsi, si René Fédou, autre grand nom de l'école lyonnaise de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a pu suivre de façon prosopographique les hommes de loi de la cité rhodanienne ou quelques familles marchandes à l'ascension rapide et parfois éphémère<sup>25</sup>, Jacques Rossiaud

---

*Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey*, Lyon, Association typographique, 1885-1893, 2 vol. ; Marie-Claude Guigue et Georges Guigue, éd., *Bibliothèque historique du Lyonnais*, Lyon, Vitte et Perrussel, 1886-1888, 6 vol. ; Georges Guigue, éd., *Cartulaire des fiefs de l'église de Lyon, 1173-1521*, Lyon, Vitte, 1893 ; *id.*, éd., *Le livre des confrères de la Trinité de Lyon 1306-1792*, Lyon, H. Georg, 1898. Les terres dombistes de l'arrière-pays ont fait également l'objet d'un catalogue d'actes : Joannès-Erhard Valentin-Smith et Marie-Claude Guigue, éd., *Bibliotheca Dumbensis, ou Recueil de chartes, titres et documents relatifs à l'histoire de Dombes*, Trévoux, Jules Jeannin, 1854-1885, 2 vol. L'activité de transcription et d'édition de sources s'est enrichie également grâce à la contribution d'autres auteurs (Edouard Philipon, éd., *Le Livre du vaillant des habitants de Lyon, en 1388*, Lyon, Audin, 1927) et à des fins également linguistiques, eu égard notamment à l'appartenance à l'aire du francoprovençal ; cf en particulier Paulette Durdilly, éd., *Documents linguistiques du Lyonnais, 1225-1425*, Paris, C.N.R.S, 1975 (Documents linguistiques de la France, série francoprovençale).

<sup>21</sup> Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin et Xavier Hélarly, éd., *Lyon, de l'Empire au Royaume : autour du rattachement de la ville de Lyon à la France, 7<sup>e</sup> centenaire du traité de Vienne (avril 1312). Actes du colloque de Lyon 27-29 septembre 2012*, actes à paraître.

<sup>22</sup> Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents*, Paris, Classiques Garnier, 2015 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 15). La période étudiée est vaste et s'étend de 843 (partage de Verdun) à 1601, date de la cession à la France des pays de l'Ain (Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex) par le traité de Lyon. Si la dimension politique est évidente (la question de la souveraineté et du changement d'appartenance est au cœur des préoccupations du présent ouvrage), le panorama brossé ici, à l'aide de scansion chronologiques est très vaste et permet d'embrasser la vie lyonnaise, notamment en ce qui concerne les affaires marchandes ou les révoltes sociales. C'est en tout cas une histoire documentaire de la ville comme les coordinateurs du projet le rappellent en introduction : « Durant cette longue période, la ville a appartenu à plusieurs constructions politiques, de l'Empire carolingien au royaume de Bourgogne, de l'Empire romain germanique au royaume de France, tout en restant en situation périphérique par rapport aux principaux lieux de pouvoir. Dans le même temps, la réalité de cette situation de passage et de rencontre ainsi que les termes qui l'exprimaient ont aussi changé. Ce sont ces réalités changeantes et leur formulation que l'on suivra dans les documents choisis pour retracer aussi bien l'itinéraire de 843 à 1601 que les interprétations anciennes ou récentes de cette histoire » (introduction p. 10).

<sup>23</sup> Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, dir., *Lyon vu/e d'ailleurs (1245-1800). Échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 22).

<sup>24</sup> Jacques Rossiaud, *Lyon 1250-1550. Réalités et imaginaires d'une métropole*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

<sup>25</sup> René Fédou, *Les Hommes de loi lyonnais à la fin du Moyen Âge. Étude sur les origines de la classe de robe*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 ; René Fédou, « Une famille aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : les Jossard de Lyon »,

continue de porter le regard sur des lignages dont le métier est lié notamment à la navigation sur le Rhône. De plus, le travail de ce dernier s'inscrit aussi dans une perspective comparatiste et surtout décloisonnée. En effet, ignorant les coupures chronologiques traditionnelles (liées aussi à des nécessités pédagogiques), il travaille sur la charnière entre le Moyen Âge et la Renaissance. Poursuivant ainsi les travaux de Richard Gascon<sup>26</sup> sur la prospérité marchande du Lyon du XVI<sup>e</sup> siècle (prospérité liée aux foires et à l'installation des banquiers florentins dont le nom même des Gadagne par exemple et de l'hôtel particulier éponyme dans le Vieux Lyon cultive le souvenir, historique et patrimonial), Jacques Rossiaud met en scène également les éléments de continuité et de discontinuité, contextualisant ainsi le redressement démographique et commercial bien visible dès les années 1450. À ce tableau historiographique lyonnais marqué par l'empreinte de Jacques Rossiaud, soucieux de proposer une approche variée, multiscalaire et attentive aux évolutions, il faut ajouter les nombreux travaux de Nicole Gonthier portant en particulier sur la justice et la question même de la délinquance<sup>27</sup>.

Pour autant, l'histoire de Lyon est indissociable de la place éminente occupée par l'archevêque et les chanoines. Sur ces derniers, l'étude de référence demeure celle, déjà centenaire, de Jean Beyssac<sup>28</sup>, tandis que les travaux actuels de Bruno Galland portant sur l'archevêché et sur la politique menée par ses titulaires font autorité<sup>29</sup>.

On le voit donc, l'historiographie lyonnaise est riche d'études parfois fort anciennes, de tendances variées et d'un renouvellement récent. La présente contribution entend cependant travailler sur la dialectique entre Lyon et son arrière-pays. Or, l'espace avoisinant la métropole des deux rivières, n'a finalement guère été étudié dans sa totalité et selon une perspective d'ensemble. Très grande spécialiste des testaments médiévaux, dans la lignée en particulier des recherches foréziennes de Marguerite Gonon, Marie-Thérèse Lorcin a fait paraître des ouvrages de référence sur les campagnes lyonnaises, notamment aux deux derniers siècles du Moyen Âge<sup>30</sup>. Si l'on bénéficie d'un tout récent article, riche et stimulant, qu'elle a consacré aux rapports entre Lyon et le « plat-pays » dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>, il faut souligner ici le fait que le regard est porté davantage sur la partie occidentale de l'arrière-pays, en particulier sur les Monts du Lyonnais, le Jarez et les rebords du Forez dont Marie-Thérèse Lorcin est grandement familière. Quelques aspects concernent le Beaujolais mais si l'on fait un bilan historiographique, les relations entre cette région et Lyon sont encore aujourd'hui largement occultées. En définitive, l'étude fondamentale d'ensemble remonte à 1956 et est due à Mathieu Méras, très fin connaisseur des archives – alors départementales – du Rhône dont il fut plus tard le directeur<sup>32</sup>. La partie orientale de l'arrière-pays (c'est-à-dire à l'orient de la

---

*Annales*, n° 4, octobre-décembre 1954, p. 461-480 ; René Fédou, éd., *Le Terrier de Jean Jossard, coseigneur de Châtillon-d'Azergues 1430-1463*, Paris, Bibliothèque nationale, 1966 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, série in-8°, vol. 5).

<sup>26</sup> Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVI<sup>e</sup> siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, Paris et La Haye, Mouton, 1971 (École pratique des hautes études, Vie section, Sciences économiques et sociales, Centre de recherches historiques, Civilisations et sociétés, 22), 2 vol.

<sup>27</sup> Cf. en particulier Nicole Gonthier, *Délinquance, justice et société dans le Lyonnais médiéval (fin XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Arguments, 1993.

<sup>28</sup> Jean Beyssac, *Les Chanoines de l'Église de Lyon*, Lyon, Grange, 1914.

<sup>29</sup> Bruno Galland, *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1994.

<sup>30</sup> Marie-Thérèse Lorcin, *Les Campagnes de la région lyonnaise aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Lyon, Bosc, 1974 ; Marie-Thérèse Lorcin, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1981 ; Marie-Thérèse Lorcin, « D'abord il dit et ordonna... ». *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 18).

<sup>31</sup> Marie-Thérèse Lorcin, art. cit. (2016).

<sup>32</sup> Mathieu Méras, *Le Beaujolais au Moyen Âge*, Villefranche-en-Beaujolais, Edition du Cuvier, 1956, rééd., Marseille, Laffitte reprints, 1979. Le Beaujolais dans son ensemble et dans ses liens avec la métropole



Saône, et plus au sud, sur la rive gauche du Rhône) est ainsi sans doute peu étudiée également. Certes, dans le cadre de mémoire d'étudiants et de travaux de chercheurs confirmés, on trouve toute une série d'études portant sur la Savoie médiévale par le biais en particulier de monographies locales portant sur telle ou telle châtelainie<sup>33</sup>. Il faut dire que les impressionnantes séries comptables de la principauté savoyarde – qui figurent d'après les spécialistes parmi les plus riches de l'Occident latin avec celles d'Angleterre, de Catalogne ou des États pontificaux notamment – y sont pour beaucoup<sup>34</sup> ; elles offrent un cas d'étude de première main. Néanmoins, l'interface lyonnais d'une partie de l'État savoyard demeure moins directement étudiée. C'est dans ce sens que nous voudrions aller.

### Décentrer le regard

Il s'agit ici d'insister sur la nécessité d'une approche décentrée. Précisément, il convient de prendre en compte des sources qu'une historiographie urbaine plutôt attentive à la centralité lyonnaise pourrait juger secondaires. En effet, la capacité d'attraction de la ville peut se mesurer à l'aune de documents émanant de régions proches, de bourgs secondaires. C'est par ce biais-là que l'on peut tenter de saisir une situation d'interface entre une métropole et son arrière-pays et tenter de cartographier l'aire d'influence, bien qu'il faille se garder de tout positivisme et de tout déterminisme. L'aspect diachronique est à prendre en compte et le rayonnement d'une ville au XIV<sup>e</sup> siècle n'est pas le même qu'au XXI<sup>e</sup> siècle bien évidemment. Gardons-nous de toute lecture anachronique<sup>35</sup>. L'exemple dauphinois de Quirieu est là pour le rappeler. Dominant le Rhône, cet ancien siège important de châtelainie n'offre aujourd'hui au visiteur plus que le spectacle pittoresque de ses ruines envahies par la végétation. Les siècles se suivent et ne se ressemblent pas et l'abandon de Quirieu à l'époque moderne n'est pas forcément un cas isolé. De même, l'étroitesse de relations entre une ville importante et son espace environnant ne doit pas être artificielle et ne doit pas être surinterprétée. Il existe des nuances et une gradation dans l'intensité des relations et des sphères d'influence. Le décentrage du regard est donc nécessaire et il convient de manier avec précaution les différentes échelles.

---

lyonnaise au crépuscule du Moyen-Âge reste fort peu étudié, bien qu'un programme de colloques sur les sires de Beaujeu vienne de se mettre en place. L'histoire politique, au détriment d'une approche plus sociale et spatiale, reste privilégiée et l'on se doit de mentionner les travaux de l'Académie de Villefranche, au premier rang desquels figurent les actes du colloque de 2010 sur la grande charte municipale (décisive mais non première) de 1260 : *Villefranche-sur-Saône et sa charte de 1260 : à la recherche des libertés communales. Actes du colloque organisé par l'Académie de Villefranche et du Beaujolais, Société des Sciences, Arts et Lettres, avec le soutien de la Ville de Villefranche et du Conseil Général du Rhône les 3 et 4 décembre 2010*, Villefranche-sur-Saône, Académie de Villefranche et du Beaujolais, 2010. Fait significatif, le travail de référence d'édition d'actes sur la région est maintenant ancien : Abel Besançon, éd., *Cartulaire municipal de la ville de Villefranche suivi d'un appendice d'actes des archives de la ville*, Villefranche-sur-Saône, C. Ruban, 1907.

<sup>33</sup> On ne saurait ici faire preuve d'exhaustivité. Sur la Bresse et le Bugey, outre les travaux anciens mais incontournables du grand érudit du XVII<sup>e</sup> siècle, Samuel Guichenon, l'étude dorénavant de référence, portant sur la période de la « guerre de septante » entre le Dauphiné et la Savoie, est due à Alain Kersuzan : Alain Kersuzan, *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 14).

<sup>34</sup> Pour une présentation de la richesse de ces sources, cf l'article pionnier : Jean-Louis Gaulin et Christian Guilleré, « Des rouleaux et des hommes. Premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyards », *Études Savoyennes*, n° 1, 1992, p. 51-108.

<sup>35</sup> La cité de Saint-Flour au cœur du bassin de vie de la Planèze, aujourd'hui sous-préfecture du Cantal de quelques 6643 habitants en 2014 d'après l'INSEE (population municipale) compte déjà 3000 Sanflorains environ vers 1380 d'après Albert Rigaudière qui se fonde sur le livre d'estimes (*op. cit.*, p. 65).

Ceci étant, on peut trouver de petits indices intéressants relatifs à l'influence de la ville sur son arrière-pays dans les sources traitant justement de ce deuxième espace. La mobilité des hommes au Moyen Âge fait toujours l'objet de débats à la fois vifs et fructueux ; il n'empêche qu'elle demeure une réalité, par-delà son caractère minoritaire. Elle n'est pas forcément cantonnée aux sphères issues des élites. On peut ainsi repérer des mobilités saisonnières (c'est particulièrement vrai en montagne) ou à temps plein pour des raisons de métier. En effet, et les travaux prosopographiques de Jacques Rossiaud sur les gens de navigation l'ont mis en évidence, un individu arrivé et dorénavant implanté professionnellement à Lyon ou dans une autre ville, ne se coupe pas forcément (on serait tenté de dire rarement) de ses réseaux de sociabilités dans la région dont il est originaire. L'étude des testaments est révélatrice sur ce point : les testateurs apparaissent aux côtés de témoins (parents ou non) qui viennent des mêmes paroisses d'origine ou de paroisses voisines. Et les donations et autres legs testamentaires de citadins portent parfois sur des espaces ruraux.

À l'inverse, la métropole et ses différents établissements religieux peut attirer les flux d'offrandes de testateurs de l'arrière-pays. C'est là effectivement une des facettes de l'influence (et même du prestige) de la ville sur l'arrière-pays.

Par ailleurs, c'est en décentrant l'analyse et en portant le regard sur des sources produites par des plus petits centres de l'arrière-pays (des comptes de syndics ou de châtelainies par exemple) que l'on peut découvrir plusieurs éléments. La provenance des achats est parfois mentionnée, ce qui donne des indices sur les réseaux d'approvisionnement. La scripturalité des documents est à prendre en compte également. Ainsi, l'on fait parfois appel aux professionnels de l'écrit que sont les notaires ; certains sont à la cour du comte mais d'autres effectuent leur travail à la cour de l'official à Lyon. L'entourage des seigneurs de l'arrière-pays fourmille en particulier de ces personnages instruits qui témoignent de la capacité d'attraction de la ville éminente.

### Petit panorama de l'arrière-pays lyonnais

Tout d'abord, il convient de faire un rapide point sur la terminologie. Effectivement, le vocable « arrière-pays » ne se rencontre pas dans les documents médiévaux étudiés ; son usage relève d'une commodité d'historien pour désigner un espace, complexe et multipolaire, en arrière-plan d'une ville importante et en interface surtout avec cette dernière. D'emblée, il faut préciser ici que le terme d'« arrière-pays » relève davantage de la géographie selon une acception particulière que l'on peut retrouver dans les différents dictionnaires de référence. Ainsi, le mot est plutôt employé dans le cadre du port (essentiellement maritime) avec le binôme conceptuel constitué de l'« arrière-pays » (« *hinterland* » en allemand) et de l'« avant-pays » (« *vorland* »). L'arrière-pays est donc la partie continentale, en retrait du port avec lequel il communique (aire d'approvisionnement et de débouché) tandis que l'avant-pays se situe dans la même logique mais spatialement de l'autre côté de la mer. Dans cette veine, l'arrière-pays est l'« espace dans lequel s'effectuent la collecte et la diffusion des marchandises traitées par un port maritime » selon la définition concise proposée par Pierre George, Fernand Verger et leurs collaborateurs<sup>36</sup>. Pour autant, un port peut être fluvial et le schéma d'organisation spatiale et économique peut s'avérer tout à fait opérant. Ainsi, Lyon, par sa relation privilégiée avec la Saône puis le Rhône entre dans ce cas de figure, comme l'a bien montré Jacques Rossiaud. C'est d'abord une ville de confluence qui peut dialoguer avec son arrière-pays par la navigation fluviale. Ainsi, depuis Seyssel, le Rhône est navigable, quoiqu'entrecoupé de passages délicats à négocier. Se met alors en place une double mobilité ; Lyon peut d'une certaine façon rayonner

<sup>36</sup> Pierre George, Fernand Verger, dir., *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1970 [rééd., 4<sup>e</sup> éd., 2013], p. 25.

sur son arrière-pays et surtout recevoir de l'*hinterland* des denrées et autres objets de commerce. Lyon n'en demeure pas moins une plaque tournante des échanges pour les petits pays circonvoisins (le temps du changement réel d'échelle n'intervient véritablement qu'avec l'internationalisation des foires de Lyon à l'aube de la Renaissance). Ainsi, le comte de Genève, en raison de liens forts étroits avec la papauté en Avignon, choisit la voie fluviale pour dépêcher auprès du Saint-Père des ambassades ou pour envoyer des présents. Tout ceci transite nécessairement par Lyon.

On le voit donc, la question de l'arrière-pays, éminemment géographique et portuaire *stricto sensu* peut être investie également dans le champ historique, tout en revêtant un sens légèrement différencié.

Dans le domaine de l'histoire médiévale, à vrai dire, l'évocation même d' « arrière-pays » fait penser immédiatement au *contado*<sup>37</sup> qui jalonne l'histoire des communes italiennes et qui fonctionne avec la *città* comme un couple inséparable. Pour autant, le *contado* revêt une signification non seulement spatiale, mais aussi politique. Il s'agit du territoire étant sous la domination politique et économique de la ville. Cette dialectique se retrouve à l'âge des cités-États. La logique du *contado* obéit en somme à un processus de territorialisation et de bipolarisation de l'espace opéré par et pour les villes italiennes. Souvent rapidement étiqueté comme étant l'arrière-pays strictement rural dépendant de la ville-centre, il peut cependant dans les faits être constitué également de petits bourgs et de communes rurales favorisées par la commune urbaine, toujours dans la logique d'un meilleur contrôle du territoire par cette dernière, comme Timothy Salemme l'a montré dans le cas milanais<sup>38</sup>.

Néanmoins, dans l'exemple lyonnais, le cadre de l'arrière-pays doit être élargi et dissocié de la figure tutélaire du *contado* des villes de l'Italie médiévale. Effectivement, si l'on reste cantonné à une acception politico-territoriale, il faudrait prendre en compte uniquement les espaces relevant de Lyon et de sa juridiction (la juridiction royale depuis l'entrée de Lyon dans le Royaume et – bien qu'il faille nuancer et affiner – l'espace religieux du comté de Lyon), ce qui exclut à mauvais droit des territoires rattachés au Dauphiné ou à la Savoie en particulier qui sont pourtant en interface directe avec l'ancienne capitale des Trois Gaules (proximité géographique, réseau d'échanges commerciaux, espaces d'émigration vers la ville selon un tropisme somme toute naturel). On le voit donc, le cas lyonnais est fort complexe, ne serait-ce que par son millefeuille de juridictions. Il faut avoir cet enchevêtrement politique en tête, tout en se gardant de surimposer une lecture anachronique.

Quel panorama alors brosser pour l'arrière-pays lyonnais ? Qu'entendre alors ? Dans son article récent et fondamental, Marie-Thérèse Lorcin utilise le terme de « plat-pays » et s'attache principalement au comté de Lyon en étudiant des isolats comme la basse vallée d'Azergues, les monts de Tarare et la vallée de la Brévenne, le Jarez, les Monts du Lyonnais ou encore les Monts d'Or. Elle entend mettre ainsi la focale comme elle l'exprime clairement sur ce que Pierre Goubert désignait comme étant « une petite région de quelques milliers d'habitants centrée autour d'une ville ». De fait, le comté de Lyon a une certaine prégnance idéologique mais en même temps une certaine aspérité. Les accords entre le roi de France et l'Église de Lyon de 1307-1308, qu'une longue tradition historiographique a coutume de

<sup>37</sup> On pense entre autres, aux travaux suivants, aux temporalités différentes : Gérard Rippe, *Padoue et son contado (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris-Rome, École française de Rome, 2003 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome) ; Odile Redon, *L'Espace d'une cité. Sienna et le pays siennois (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Paris-Rome, École française de Rome, 1994 (Collection de l'École française de Rome, 200).

<sup>38</sup> Timothy Salemme, « Milan et son *contado* dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Le rôle des campagnes dans le processus de définition des premières expériences proto-seigneuriales urbaines », Marie-Claude Marandet, dir., *La Ville et le plat pays (XIII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 143-162/

baptiser *Philippines* (la Grande Philippine et la Petite Philippine), mettent en place en effet une baronnie appelée comté de Lyon, reprenant ainsi une ancienne terminologie féodale âprement disputée<sup>39</sup> ; plus spécifiquement, la Petite Philippine de mai 1308 concède « par droit royal » à l'archevêque et au chapitre cathédral « le temporel dans le comté de Lyon »<sup>40</sup>. L'archevêque et les 32 chanoines sont alors à la tête d'une petite principauté ecclésiastique temporelle et à partir du XV<sup>e</sup> siècle, les chanoines de Lyon viennent à porter le titre de chanoines-comtes individuellement. Mais Jacques Rossiaud reprend à son compte les interrogations et les nuances formulées par Nicole Gonthier : « l'étendue du comté est aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles indéfinissable, et l'idée de son existence plus qu'évanescence. Les cartes de la seigneurie ecclésiastique en usage accordent beaucoup à la rive gauche du Rhône et de la Saône ; elles sont exactes si l'on veut figurer les possessions foncières, inexactes si l'on raisonne en termes de juridiction »<sup>41</sup>.

Il nous semble ainsi que le vocable d'arrière-pays doit permettre une intégration plus grande de territoires qui, s'ils ont une réelle proximité géographique avec la métropole lyonnaise et sont en interface directe avec elle, ne relèvent pas nécessairement politiquement de cette dernière. Ainsi, il convient de prendre en considération le Beaujolais dans une acception plus grande ; le comté de Lyon ne recouvrant qu'une petite partie de ce territoire vallonné et déjà viticole. Le Beaujolais est politiquement et administrativement double ; le cœur des possessions des sires de Beaujeu se trouve ainsi dans le Royaume, autour de Beaujeu, l'ancienne capitale et de Villefranche, mais il faut ajouter à cet ensemble une portion de territoires enclavés sur la rive gauche de la Saône, autour de Beauregard et Montmerle d'une part et de Lent et Chalamont d'autre part, qu'on appelle « Beaujolais à part d'Empire ». En 1400, le Beaujolais bipartite échoit au duc de Bourbon, à la suite de la donation du dernier sire de Beaujeu, Edouard II, sans héritier, au duc Louis II de Bourbon<sup>42</sup>.

L'arrière-pays lyonnais, comme on le voit sur la tentative de cartographie en annexe<sup>43</sup>, est ainsi constitué d'un patchwork de territoires, en particulier du côté de la Dombes et de la Valbonne, entre Saône et Rhône, où l'enclave politique le dispute souvent au millefeuille juridictionnel. Une fois évoquée la présence du Beaujolais à part-d'Empire, il convient de citer l'appartenance d'une partie de la Dombes actuelle à la sirie de Thoire-Villars jusqu'en 1402. Précisément, cette seigneurie importante, véritable petite principauté dont le maître est entré dans la vassalité savoyarde à l'issue du traité de Paris de 1355, se compose de deux parties disjointes : ce que les textes appellent la « Bresse » (large partie de la Dombes actuelle autour de Trévoux et de Villars) et la « Montagne » (Haut-Bugey autour de Poncin et de Montréal). En 1402, le sire Humbert VII décide de vendre ses terres (tout en se gardant l'usufruit de certaines terres) ; la part belle va au comte de Savoie Amédée VIII et intègre ainsi le bailliage de Bresse ; seules trois châtelainies dombistes (Ambérieux, Trévoux et Le Châtelard) échappent au futur duc puisqu'elles ont été précédemment vendues au duc de Bourbon Louis II qui les agrège ainsi au Beaujolais à part-d'Empire dont il est le tout nouveau titulaire<sup>44</sup>. Nous

<sup>39</sup> Présentation et traduction des deux actes en partie par Sébastien Nadiras et Bruno Galland dans Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 330-338.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 336.

<sup>41</sup> Jacques Rossiaud, *op. cit.*, n° 4, p. 302.

<sup>42</sup> Sur ce point, cf au premier chef Mathieu Méras, « Le dernier seigneur de Beaujeu, Edouard II (1374-1400) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 111, 1953, p. 107-123. Sur le Beaujolais et la dynastie des sires de Beaujeu au Moyen-Âge, l'étude de référence demeure celle du même auteur : Mathieu Méras, *Le Beaujolais au Moyen Âge*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1956.

<sup>43</sup> Annexes 1 et 2.

<sup>44</sup> Cf. annexe 2. Pour une mise en perspective de cette vente, nous nous permettons de renvoyer à notre article : Florentin Briffaz, « Amédée VIII et l'acquisition de la sirie de Thoire-Villars ou la réussite d'une politique ambitieuse entre Saône et Rhône », Laurent Perrillat, dir., *État et institutions : autour du 600<sup>e</sup> anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché. Actes du 46<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes de Savoie, Saint-Jean-de-*

insisterons par la suite beaucoup sur l'époque des Thoire-Villars et de leur action, dans la mesure où cette famille entretient, au XIV<sup>e</sup> siècle en particulier, des liens fort étroits avec Lyon. Il faut tout de suite préciser qu'à l'instar de certains établissements religieux lyonnais, la famille a des possessions en dehors de la Dombes et du Bugey auxquels ils sont historiquement attachés. Il convient de fait de ne pas avoir une vision restrictive et corsetée dans une conception figée de l'espace. Les Thoire-Villars sont ainsi possessionnés dans le Beaujolais comme dans les Monts-du-Lyonnais par exemple, avec la sentinelle de Riverie, chef-lieu d'un bailliage important. La famille de Bron d'ailleurs – dont on retrouve l'action directe aux portes de Lyon – leur est affidée et occupe plusieurs offices à leur service selon une tendance de patrimonialisation.

Pour clôturer le panorama des territoires formant l'arrière-pays lyonnais, on évoquera le Franc-Lyonnais (composé de quatorze paroisses de Caluire à Saint-Jean-de-Thurigneux) ainsi que la Valbonne, aux mains de la Savoie depuis 1355 et dont le chef-lieu de bailliage se trouve à Montluel. Enfin, toute une partie du Viennois, sous domination dauphinoise, se trouve aux portes de Lyon, et bien que dépendant de la métropole ecclésiastique de Vienne, subit l'influence suivant des degrés variés de l'ancienne capitale des Gaules.

Si les nombreux travaux de Marie-Thérèse Lorcin portent en particulier sur l'ouest lyonnais et le nord-ouest (Monts du Lyonnais, Beaujolais méridional notamment), nous nous intéresserons surtout aux territoires à l'orient de la Saône, c'est-à-dire faisant partie des pays de l'Ain actuels.

Par ailleurs, le territoire en question est maillé également par une série de bourgs d'importance plus ou moins grande. Il faut avoir à l'esprit que leur emprise est d'abord spatiale : un bourg des Monts-du-Lyonnais comme Saint-Symphorien-le-château (actuelle Saint-Symphorien-sur-Coise) encadre le paysage environnant ne serait-ce que par sa situation d'éminence, dominée par une grande collégiale aux allures de forteresse ; situation d'agglomération qui fait furieusement penser au cas de Saint-Bonnet-le-Château dans le Forez. D'une façon semblable, Trévoux, cité des Thoire-Villars s'étire en amphithéâtre du château, campé sur la colline, jusqu'à la Saône et son péage<sup>45</sup>. Il est une dimension symbolique qui joue d'une certaine façon dans la carte mentale. Ces bourgs polarisent l'espace rural et conservent un certain nombre de prérogatives (la tenue d'une foire, des fonctions politico-administratives par exemple avec le siège d'une châteltenie, la présence de métiers spécialisés comme les notaires des cours comtales par exemple etc...).

Cette géographie est donc à prendre en compte de façon inclusive et non exclusive. Ainsi, le destin de la « grande » ville lyonnaise est parfois commun à celui des campagnes et des bourgs environnants. Par exemple, dans les années 1360, consécutivement à la bataille de Brignais de 1362, la menace des Routiers est à son paroxysme dans la région et touche à la fois Lyon et son arrière-pays. Or, la mise en défense des villages et bourgs environnants est une nécessité commune. Certes, certains lieux pris ou encerclés par les routiers sont des possessions des chapitres lyonnais. Mais ce danger commun pousse d'une certaine façon au rapprochement entre ville et campagnes. De part et d'autre de la Saône, en Beaujolais ou en Bresse, comme on le voit dans les comptes de châteltenies, la résistance et la défense conjointes s'organisent.

Cette dialectique entre l'arrière-pays et la métropole est donc plus ou moins vive et passe par différents canaux.

---

*Maurienne, 1<sup>er</sup>-2 octobre 2016, Saint-Jean-de-Maurienne, Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 2018, p. 57-72.*

<sup>45</sup> Cf. Annexe 4.

## L'horizon lyonnais

### Faire carrière à Lyon : entre placements nobiliaires et perspectives roturières

L'attraction de Lyon pour les individus et les familles des alentours peut s'observer par l'étude de plusieurs carrières. Sans chercher à faire preuve de déterminisme, l'on peut en effet pister plusieurs trajectoires, temporaires ou non, menant à la ville. Venir s'implanter dans la cité n'est pas nécessairement synonyme de rupture avec le village ou le bourg d'origine, de la même façon que cette influence ne conduit pas à un isolement des campagnes. S'il ne faut pas généraliser et s'il faut tenir compte de certains cheminements personnels, cette mobilité est le fait de groupes sociaux variés qui, pour une bonne partie, proviennent de régions comme le Beaujolais ou, en terre d'Empire, des Pays de l'Ain actuels.

Le rapprochement, l'implantation en ville puis l'enracinement ou non dans la sociabilité et la notoriété citadines s'effectuent suivant un processus parfois long. Ce sont en particulier les affaires qui mettent dans un premier temps des individus en contact avec la grande ville. Les interactions d'ordre professionnel sont ainsi parfois très fortes mais ne donnent pas nécessairement lieu à une installation en ville, du moins, pas dans les premières générations. Les liens tissés entre Lyon et son arrière-pays, entre la ville et la campagne, ponctuée de bourgs, sont à double sens. La navigation fluviale sur le Rhône est l'un de ces vecteurs de communication. Elle entretient ainsi les contacts entre ces espaces, mais également entre les hommes, si bien qu'elle peut guider à terme – mais là encore, il faut se départir de toute vision téléologique – des circuits d'émigration vers Lyon. Le cas des Meynier, alias « Lyèvre », étudié par Jacques Rossiaud<sup>46</sup> est éclairant. La famille est installée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Sorlin, dans le Bas-Bugey. Importante châtellenie savoyarde depuis 1355, c'est aussi un bourg situé sur la rive droite du Rhône qui constitue un point de passage important, grâce notamment au transport fluvial. Jacques Rossiaud insiste notamment sur le fait qu'il s'agit là d'un carrefour important sur l'axe rhodanien entre Seyssel et Lyon. Sa situation est d'autant plus intéressante que la navigation sur le tronçon entre Sault-Brénaz et Saint-Sorlin est relativement aisée, au regard des autres portions de la voie fluviale. Qui plus est, Saint-Sorlin ne se situe qu'à 10 km du grand chemin de Lyon à Genève<sup>47</sup>. On le voit donc, le bourg occupe une position stratégique, au cœur des axes commerciaux ; il est en interface avec Lyon, bien que n'étant pas située dans sa périphérie immédiate. Cette situation encourage un certain nombre d'affaires en direction de la grande cité. D'après l'enquête menée par Jacques Rossiaud, les Meynier s'inscrivent ainsi dans cette dynamique et le fleuve guide leur mobilité. Une mobilité tout d'abord professionnelle : étant parmi les voituriers les plus éminents, leur métier les conduit à transporter navires, bois et chaux jusqu'à Lyon<sup>48</sup>. Une mobilité temporaire couplée au temps du travail donc jusqu'à ce que trois d'entre eux décident de poser leurs affaires définitivement à Lyon entre 1455 et 1457. Ensuite, déroulant le fil de la réussite économique et sociale, Jacques Rossiaud pose avec minutie les différents jalons de cette histoire lyonnaise qui agrège la famille au monde des marchands et les hisse au rang d'éminents contribuables.

Les Meynier constituent un bon exemple de réussite sociale venue du plat-pays. Leur trajectoire révèle une certaine géographie des mobilités comme elle témoigne de l'existence dès le Moyen Âge d'une évidente spécialisation en métiers et, peut-être plus encore, d'une proportion à l'entreprendre.

<sup>46</sup> Jacques Rossiaud, chapitre 8, « Les Meynier alias « Lyèvre », riveyrands, nauchiens et marchands de Lyon. Contribution à l'étude des voituriers par eau », *op. cit.*, p. 193-214.

<sup>47</sup> *Ibid.*, n° 2, p. 194.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 195.

De surcroît, leur réussite est frappante et ne saurait être généralisée. Elle n'est pourtant pas isolée, de la même façon que les circuits de mobilités sont le fait de groupes sociaux variés et qu'ils contribuent à entretenir les liens entre la ville et son arrière-pays.

On remarquera à nouveau l'importance des bourgs dans le maillage des campagnes comme dans l'ancrage des hommes d'affaires et des premières fortunes.

René Fédou a ainsi dressé le portrait des Jossard dont le fondateur, Hugues, se trouve être originaire du bourg de l'Arbresle, cette fois dans la basse vallée de la Brévenne<sup>49</sup>. Là encore, il s'agit d'un pont et d'un point de confluence, entre la Turdine et la Brévenne, mais également d'un petit éperon contrôlant les voies de Lyon en Auvergne.

L'exemple des Jossard développé par René Fédou met en évidence les puissantes connexions entre Lyon et son arrière-pays. Si Hugues le fondateur mène une brillante carrière à Lyon, glanant des charges, d'abord auprès de l'Église, puis, plus décisivement, dans le monde des officiers royaux, s'agrégeant aux bourgeois et allant jusqu'à obtenir l'anoblissement en 1398, sa réussite tient en grande partie à la possession foncière dans l'arrière-pays<sup>50</sup>, spécialement de part et d'autre de la vallée de la Brévenne. Là encore, sans vouloir surinterpréter, c'est dans le maniement subtil d'un type d'affaires bien particulier qu'il se distingue : l'exploitation des mines, en premier lieu celle de Pampailly. On voit donc une spécialisation et en même temps une diversification des moyens de puissance<sup>51</sup>. Le cas d'Hugues Jossard, étudié par René Fédou, est révélateur des dynamiques qui touchent concomitamment Lyon et son arrière-pays. Hugues Jossard fait des placements fonciers si l'on ose dire, en faisant l'acquisition de demeures à Lyon et en s'élevant socialement par la résidence. Il tient alors le haut du pavé, ce dont témoigne l'évaluation de ses biens. Plus encore, il se constitue un patrimoine foncier de grande ampleur, suivant des itinéraires routiers toujours en lien avec la prospection minière.

Nonobstant, ce qui est frappant nous semble-t-il, c'est l'agrégation au monde nobiliaire et notamment aux moyens d'affirmation de celui-ci dans le paysage de l'arrière-pays en interaction avec Lyon. Il achète ainsi vers 1400 ou 1401 à Ennemond de Varey la coseigneurie de Châtillon-d'Azergues, pour laquelle il prête un hommage lige à l'archevêque de Lyon<sup>52</sup>. La tenue certes pratique d'une part de cette seigneurie lui donne également un surcroît de capital symbolique, ne serait-ce que parce que le château structure l'horizon par sa situation en hauteur et en contrôle des voies de communication de la vallée.

Il convient alors à présent de porter un regard sur l'ensemble des lignages aristocratiques qui, s'ils ne constituent pas une catégorie homogène, demeurent influencés à plus d'un titre par la métropole lyonnaise.

Il faut tout d'abord préciser que les familles de l'aristocratie de l'arrière-pays entrent en contact avec la grande ville tout d'abord par leurs possessions. L'Église de Lyon est solidement implantée, ne serait-ce que par les obéances des différents chapitres ou les biens que ces derniers détiennent à divers titres. Or, plusieurs nobles de l'arrière-pays prêtent hommage, à l'instar du chevalier Guichard de Marzé (« *nobilis vir dominus Guichardus de Marziaco, miles, diocesis Lugdunensis* »), issu d'un lignage beaujolais affidé aux Thoire-Villars, qui reconnaît le 15

<sup>49</sup> Cf. carte Annexe 1.

<sup>50</sup> L'exemple d'Hugues Jossard est à rapprocher nous semble-t-il du phénomène que Marie-Thérèse Lorcin appelle « l'auréole des investissements » dans les campagnes, au miroir des documents fiscaux comme le célèbre Vaillant de 1388 (André Pelletier, Jacques Rossiaud, Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 258).

<sup>51</sup> René Fédou, art. cit. (1954), p. 469 : « Les dernières années de son existence font apparaître, précisément, et avec une netteté remarquable, les conséquences de la rencontre singulière sur une même tête de cette triple qualité de noble, de maître-mineur et d'officier royal. Elles se résument en un mot : la richesse. »

<sup>52</sup> *Ibid.*

février 1359 (n. st.) tenir en fief de l'Église de Lyon 30 livres viennoises sur Morancé<sup>53</sup>. L'aire d'influence s'effectue déjà en vertu de la mouvance féodale.

Plus encore, Lyon attire ces lignages aristocratiques qui peuvent y mener de fructueuses carrières. Nous voudrions insister sur le rôle dans la ville exercé par ces lignages, issus en particulier de la Dombes, de la Bresse et du Bugey. Si les sources de la noblesse sont plurielles, la dimension bellique entre encore largement compte, et ce, d'autant plus que les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles sont marqués par des épisodes militaires d'envergure (menace des routiers, guerre de Cent ans, lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons).

La puissante famille de Grolée, dont le fief éponyme se situe sur la rive droite du Rhône, dans le Bas-Bugey, région dauphinoise passée à la Savoie en 1355, offre plusieurs cas de trajectoires symptomatiques. Possessionnée très tôt du côté de la Dombes et de la Valbonne, par le biais notamment de Juis et de Neyrieu, elle entre en interface avec Lyon. Il faut garder à l'esprit que les Grolée, comme bon nombre de familles aristocratiques de leur temps, sont ramifiés à l'envi<sup>54</sup>. De surcroît, il est parfois malaisé de distinguer choix de l'individu et tactique du collectif lignager. Certains continuent d'évoluer dans la mouvance du comte puis duc de Savoie (et de fait, les Grolée constituent l'une des noblesses savoyardes les plus en vue) tandis que d'autres se tournent davantage vers le théâtre français (héritage de l'ancrage dauphinois), sans que, loin s'en faut, cela soit incompatible. Lyon se trouve cependant assez fréquemment à la confluence des intérêts et plusieurs membres du lignage y mènent plusieurs affaires, sans renoncer à leurs assises politiques, territoriales et clientélares dans l'arrière-pays.

L'obtention de la charge de sénéchal de Lyon participe de cette dynamique comme elle matérialise les prérogatives militaires et administratives de la noblesse. Si Jean de Grolée est déjà bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon de 1358 à 1363<sup>55</sup>, la figure de son petit-neveu, Humbert de Grolée (c. 1390-1434) attire également l'attention<sup>56</sup>, entrant en résonance avec les grands défis et conflits du temps auxquels sont confrontés Lyon et son arrière-pays.

Dans la lignée de l'ancrage spatial et politique historique de sa famille, Humbert tient le parti de Dauphin. Il est bailli de Mâcon (quoiqu'il ne puisse pas prendre possession dudit bailliage, tenu par le parti bourguignon<sup>57</sup>) mais également sénéchal et capitaine de Lyon de 1418 à 1434. Dans le contexte de la rivalité armée entre les deux factions, Humbert de Grolée mène de nombreuses campagnes pour le compte du dauphin, le futur Charles VII. Lyon devient ainsi une lance de rampe pour différentes opérations ; sa fonction l'amenant ainsi à sillonner l'arrière-pays, remontant entre autres la vallée de la Saône en direction du Mâconnais et des possessions bourguignonnes<sup>58</sup>. En outre, les opérations portent également à l'est de Lyon, du côté du Dauphiné voisin. L'un des plus hauts faits d'armes d'Humbert de Grolée demeure

<sup>53</sup> Georges Guigue, éd., *op. cit.*, n° I, p. 1-3.

<sup>54</sup> Pour une présentation des différents rameaux de la famille, cf. Samuel Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, continuation de la troisième partie, Lyon, Jean Antoine Huguetan, 1650, p. 112-130.

<sup>55</sup> Bernard Demotz, Henri Jeanblanc, Claude Sommervogel et Jean-Pierre Chevrier, *Les Gouverneurs de Lyon, 1310-2010. Le gouvernement militaire territorial*, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, Association des amis du Musée d'Histoire Militaire de Lyon et sa Région, 2011, p. 19.

<sup>56</sup> Sur Humbert de Grolée, cf. *Ibid.*, p. 29-31 et cf. Samuel Guichenon, *op. cit.*, p. 124.

<sup>57</sup> Benoît Léthenet, « *Comme l'on se doit gouverner* ». *La guerre, la ville, le pouvoir : Mâcon (vers 1382-vers 1435)*, thèse de doctorat en Histoire de l'université de Strasbourg sous la direction de Georges Bischoff et soutenue le 6 janvier 2012.

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00856583/document>, n. 3060, p. 754.

<sup>58</sup> Benoît Léthenet, « « Selon les nouvelles que vous me ferez savoir ». Essai sur le renseignement au Moyen Âge », *Revue du Nord*, t. 95, n° 402, 2013, p. 837- 857, ici p. 853. Benoît Léthenet fait référence à des lettres de commission depuis le Lyonnais.



sa victoire à Anthon le 11 juin 1430, aux côtés du gouverneur du Dauphiné, Raoul de Gaucourt, sur les troupes bourguignonnes de Louis de Chalon, soutenues par le duc de Savoie<sup>59</sup>.

Là encore, la frontière est en jeu et Humbert le sénéchal, également maréchal de Dauphiné, a pour but de défendre Lyon et de couper court à l'offensive bourguignonne. Le combat se déroule à une relative proximité du Rhône là-encore.

En définitive, l'exemple même de la bataille d'Anthon et de l'activité largement militaire d'Humbert de Grolée (une activité qui engage jusqu'à sa vie<sup>60</sup>) témoigne de la dialectique entre Lyon et son arrière-pays, ce dernier étant le théâtre de combats décisifs pour le destin de la première. Comme d'autres membres de sa famille, tiraillée d'ailleurs entre la mouvance delphino-française et la mouvance savoyarde, Humbert effectue une brillante carrière à Lyon par le service royal. Mais comme le précisent Jean-Pierre Chevrier et Bernard Demotz, son activité sur les champs de bataille environnants ne l'empêche pas de s'impliquer pleinement dans les affaires de la ville, entre deux campagnes. Il y est souvent présent<sup>61</sup>. Ceci s'accompagne d'ailleurs de prodigalités envers les établissements religieux, dans le sillage de ses ancêtres bienfaiteurs. Et lorsqu'il meurt, il est enterré dans l'église des Cordeliers.

Lyon est donc pleinement un pôle d'influence et plusieurs individus y mènent carrière. La cité est également une métropole ecclésiastique, avec son lot de chapitres, à commencer par le chapitre primatial. Pour les lignages aristocratiques de l'arrière-pays qui pratiquent la primogéniture masculine, soucieux d'éviter l'émiettement seigneurial, c'est l'assurance de trouver un débouché pour leurs cadets. Et de fait, une prosopographie des chanoines lyonnais indique la récurrence de certaines familles nobles de l'arrière-pays pourvoyeuses comme elle rend compte des repositionnements et propose un panorama des groupes d'influence suivant les époques et les exercices.

Le cas des Thoire-Villars est assez éclairant. Voici un lignage qui pratique la primogéniture masculine, l'aîné prenant la tête de la sirie historique (après s'être parfois formé au métier sur quelques châtellenies séparées du domaine à raison de son émancipation) et les cadets, bien que pouvant obtenir quelques reliquats de terres à titre compensatoire ou mieux, obtenir la main d'une riche héritière, s'en allant assez souvent glaner des charges ecclésiastiques du côté de Lyon. Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, la Maison de Thoire-Villars est véritablement associée au destin des chapitres de la ville auxquelles elle fournit des forces vives. Surtout, trois archevêques sont issus du lignage : Henri I<sup>er</sup> de Villars (1295-1301), Louis de Villars (1301-1308) et Henri II de Villars (1342-1355)<sup>62</sup>. Le premier, déjà chamarier du chapitre primatial est assez tôt engagé dans la défense du siège lyonnais auprès du pape Boniface VIII dont il est proche, ce dont témoigne sa fonction de chapelain. La proximité avec le pape se poursuit jusqu'au crépuscule de son existence ; c'est en effet à Anagni qu'Henri de Villars s'éteint le 18 juillet 1301. Sa mort en cour de Rome a pour conséquence que le souverain pontife se réserve la nomination de son successeur, ce qu'il fait promptement en jetant son dévolu sur Louis de Villars, petit-neveu du défunt primat et par ailleurs propre fils du sire Humbert IV de Thoire-Villars<sup>63</sup>. Le prélat lyonnais assure son ministère jusqu'en juillet 1308, date à laquelle il décède dans son château de Trévoux.

<sup>59</sup> Sur la bataille d'Anthon, cf. en tout dernier lieu René Verdier, *La Bataille d'Anthon (1430). Lyon et le Dauphiné restent français*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2018 (La Pierre et l'Écrit).

<sup>60</sup> Humbert de Grolée manque de se faire capturer, étant pris en chasse par des compagnies (*Ibid.*, p. 88).

<sup>61</sup> Bernard Demotz, Henri Jeanblanc, Claude Sommervogel et Jean-Pierre Chevrier, *op. cit.*, p. 30.

<sup>62</sup> Bruno Galland, *op. cit.*, p. 727-729.

<sup>63</sup> Bruno Galland précise bien que ce n'est pas une élection par les chanoines mais une nomination de pleine autorité de la part du pape (*Ibid.*, p. 393).

Là encore, sa trajectoire est intéressante dans la mesure où elle renseigne pour partie sur les dynamiques d'interaction entre Lyon et son arrière-pays et sur les réseaux d'individus et de groupes lignagers entre les deux espaces. Si Lyon constitue une occasion d'ascension politique par la perspective d'une carrière, ici dans le cadre du rayonnement religieux de la ville, cela ne signifie pas pour autant que les liens avec le territoire d'origine sont coupés, bien au contraire. L'Église de Lyon est possessionnée dans l'arrière-pays et à ce titre, elle entretient un flux nécessaire de mise en contact avec les détenteurs de fiefs relevant d'elle. Plus encore, le fait que Louis de Villars meurt à Trévoux, qui plus est, au château dominant la Saône<sup>64</sup>, à la fois fleuve de partage entre Empire et Royaume, point de contact car point de passage astreint au péage des Thoire-Villars et en même temps facteur d'union et de jonction entre la métropole et son arrière-pays, symbolise fortement la mobilité de ces hommes et de ces lignages comme elle caractérise assez bien la réalité de l'ancrage spatio-politique de l'archevêque Louis de Villars.

S'il peut relever d'un caractère soudain et non calculé, le fait révèle cependant une partie du phénomène de résidence du prélat dans les terres de l'arrière-pays que son lignage a contribué à façonner.

Le processus donc d'installation à Lyon pour mener une carrière dans le domaine des affaires religieuses témoigne de l'attraction urbaine chez des lignages qui entendent placer leurs cadets. On l'a dit, Louis de Villars est le fils d'Humbert IV de Thoire-Villars. Ce cas de figure se retrouve quelques années plus tard quand Henri II de Villars monte sur la cathèdre en 1342. Il est le neveu de Louis mais également le fils du sire Humbert V de Thoire-Villars. On voit donc pleinement jouer le népotisme au sens propre du terme. La politique d'ancrage des Thoire-Villars dans le cercle des groupes de pression porte ses fruits de la même façon qu'elle s'appuie sur un crédit auprès du pape. Henri appartient au sérail canonial ; enfant précoce chanoine à six ans, il succède à son oncle Jean de Villars comme chamarier à seulement dix-huit ans<sup>65</sup>. Chemin faisant, le *cursum honorum* d'Henri comme processus d'agrégation de charges parfois en-dehors de Lyon (il est par exemple évêque de Viviers puis de Valence, mais on peut estimer que ce jeu de chaises musicales constitue un marchepied pour l'accès au plus haut sacerdoce lyonnais) le confronte à la réalité du terrain et aux forces humaines en présence dans le pays et l'arrière-pays. C'est ainsi qu'il se forge un solide réseau de sociabilités et qu'il peut revivifier en outre certaines solidarités ; sa mission à Valence bénéficie des relations historiquement bonnes et étroites entre le Dauphin et sa famille face aux Poitiers, comtes de Valentinois et de Diois.

Tout ceci favorise en définitive la constitution d'une clientèle ; les Thoire-Villars faisant office de « régionaux de l'étape », il ne leur est pas difficile d'appuyer les élections de personnages issus de lignages qui leur sont apparentés et affidés et qui sont assez souvent originaires de la même région. On trouve ainsi les Bron<sup>66</sup>, Sure, Juis, Gléteins, Coligny, Ars, Andelot, La Palud entre autres. Les Vassalieu dont le nom provient du fief éponyme dombiste (l'actuelle Versailles) jouent un rôle non négligeable dans la structuration de la clientèle des Thoire-Villars, spécialement avec les figures de Louis de Vassalieu et plus encore, de Thibaud de Vassalieu, nommé archidiacre par Louis de Villars à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle. Une lecture croisée des documents disponibles fait voir de plus son rôle éminent dans le processus de rapprochement vis-à-vis du roi de France<sup>67</sup>. Il est notamment institué procureur du chapitre lors

<sup>64</sup> Annexe 4.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 408.

<sup>66</sup> Pour ne prendre qu'un exemple, Pierre de Bron, *miles*, est courrier de l'archevêque Charles d'Alençon en 1369 comme indiqué dans la liste de témoins de l'hommage de Jean de Sure à l'archevêque de Lyon (Éd. Georges Guigue, éd., *op. cit.*, n° XIII, p. 16).

<sup>67</sup> Bruno Galland, *op. cit.*, p. 406.

de différentes tractations. C'est ainsi qu'il est à Pontoise en septembre 1307 comme envoyé de l'archevêque et du chapitre lors du processus des « Philippines »<sup>68</sup>.

### Une métropole d'approvisionnement

L'influence de Lyon sur l'arrière-pays et sur les bourgs maillant cet espace se fait jour également en observant les flux d'approvisionnement. Lyon constitue effectivement une plaque tournante commerciale et plusieurs denrées ou produits plus ou moins luxueux peuvent y être achetés (ou y être vendus d'ailleurs), de la même façon que cela n'empêche pas les lignages et les habitants de l'espace environnant de recourir eux-mêmes à certaines productions ou ressources locales (on songe en particulier aux « bechets » [brochets] et autres poissons des étangs de Dombes).

Bien entendu, les temporalités ne sont pas monolithiques et comme le souligne Marie-Thérèse Lorcin, il convient de nuancer le dynamisme lyonnais, en faisant bien la part des années difficiles de la période de reprise de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, que l'on observe grâce aux documents fiscaux<sup>69</sup>.

Mais si l'on porte ainsi le regard sur l'arrière-pays et selon une dialectique avec la cité lyonnaise, on observe une réelle interaction avec la grande ville, en particulier en raison des flux d'approvisionnement, que ce soit pour la « *pervision* » des hôtels seigneuriaux (parfois plus soudaine, en raison de l'arrivée d'un grand personnage au château) ou que ce soit pour les échanges commerciaux plus classiques entre les bourgs-relais de l'arrière-pays et la ville.

A fortiori, cette dialectique est alimentée par un réseau assez important de bourgs et surtout de ports qui jalonnent et polarisent l'espace. En complément des voies terrestres, les voies fluviales sont largement utilisées et constituent le cœur de ce dispositif structurant les échanges avec Lyon. Une telle situation s'observe spécialement sur les rebords de la Valbonne, au nord-est de Lyon. On trouve ainsi une série de ports sur l'Ain comme Loyes ou, plus encore sur le Rhône, comme Loyettes, en amont de la grande cité. Si les sources sont à certains égards parcellaires, on peut se rendre en partie compte d'une activité batelière assez importante et d'un investissement assez grand dans l'entretien des structures.

Il suffit par exemple de voir le compte du châtelain de Loyettes, François Camus, portant sur les années 1386-1388<sup>70</sup>. Les *opera navis* occupent une large place et constituent un poste de dépenses important. Le seigneur (ici Pierre, comte de Genève) utilise pleinement la voie fluviale pour acheminer ses marchandises ou ses provisions lorsqu'il descend la vallée du Rhône pour se rendre en Avignon (Pierre de Genève est en effet à plusieurs reprises au service du pape avignonnais Clément VII qui n'est autre que son propre frère). Par lettres du 12 décembre 1387, il paie les dépenses de son valet Jean de *Scola*, qualifié également de *famulus domini*, ainsi que celles de « nautiers » afin de conduire les blés en Avignon<sup>71</sup>. Les marchandises passent nécessairement par Lyon pour descendre le Rhône, même si l'on ne connaît pas précisément ce moment du transport.

Ainsi, Lyon peut être un point d'arrivée ou de simple transit, un point de passage vers une destination ultérieure comme on le voit avec l'exemple de la destination avignonnaise.

<sup>68</sup> Ensemble de textes traduit dans Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, *op. cit.*, p. 330-343.

<sup>69</sup> Un renouveau observable à la fois à Lyon et dans ses campagnes : Marie-Thérèse Lorcin, art. cit. (2016), spécialement p. 63. Marie-Thérèse Lorcin met en lumière en premier lieu le « baby-boom » rural et l'investissement des capitaux urbains dans le plat-pays.

<sup>70</sup> Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8257, 1<sup>er</sup> compte précisément du 18 mai 1386 (inclus) au 1<sup>er</sup> juin 1387 (exclu) et 2<sup>e</sup> compte portant sur la période entre le 1<sup>er</sup> juin 1387 (inclus) et le 8 juin 1388 (exclu).

<sup>71</sup> Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8257.

Mais si l'on se cantonne au premier cas de figure, c'est-à-dire à la question stricte de l'approvisionnement à Lyon depuis l'arrière-pays, le cas d'un lignage nobiliaire comme celui des Thoire-Villars offre un exemple significatif au miroir de sa comptabilité.

Tout d'abord, la scripturalité est un élément important à prendre en compte, de la même façon que la matérialité du support des « écritures grises ». On sait en effet que l'on pouvait acheter du papier, voire des registres papier « clés-en main », dans les villes, c'est-à-dire que l'ensemble était déjà relié et prêt pour recevoir les écritures. Ainsi, les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent un beau registre de comptes illustré portant sur les années 1361-1373. Il s'agit de la mise au net de toute une série de comptes d'officiers du sire de Thoire-Villars (cellériers, châtelains, baillis, chacipols, juges etc...) <sup>72</sup>. Or, une étude croisée des documents et indices disponibles permet de connaître, avec une très forte probabilité, la provenance du papier et du registre. La feuille de papier du manuscrit comporte un filigrane représentant un coutelas. Ce dernier est très visible au fol. 81v. Cette marque de papetier correspond au type n° 5114 dans l'inventaire fondamental de Briquet <sup>73</sup>. Or, ce dernier indique justement un exemplaire de ce motif à Lyon en 1361 dans les actes capitulaires de Saint-Jean conservés aux Archives du Rhône. S'il faut être prudent quant à la lecture et à l'exploitation des filigranes (un papier par exemple pouvant être acheté bien avant de recevoir de l'encre), cette information est à mettre en parallèle avec la narrativité du registre de comptes du sire de Thoire-Villars. 1361 (a.st.) correspond également à la date de rédaction du manuscrit, comme l'indique en incipit le premier scribe-auteur Pierre *Borni del Bioley*, clerc que l'on retrouvera plus loin (sous différentes graphies) dans le registre comme serviteur du sire et témoin des redditions de comptes <sup>74</sup>. Il est ainsi fort probable que le sire de Thoire-Villars se soit procuré ce papier voire ce registre à Lyon, selon un modèle assez évident de circuit d'approvisionnement ; Lyon pouvant jouer également un rôle de redistribution de produits.

Toujours est-il que cet exemple <sup>75</sup> illustre une partie de ces mécanismes d'échanges et d'interactions. Le papier n'est pas la seule matière à être achetée à Lyon. Là encore, la comptabilité des Thoire-Villars donne de précieux renseignements, au détour et au milieu des nombreuses séries de dépenses enregistrées.

Le compte du maître d'hôtel, *Johanz Rapz*, donné le 26 mai 1369 à Trévoux, fait état de plusieurs dépenses d'aliments achetés à Lyon <sup>76</sup>. Certains servent à garnir la table du sire, lors de la réception du Comte Vert, hôte de prestige. De la confiture, du sel, du sucre, des harengs, des amandes, des figues et du safran, témoins des goûts et de la cuisine médiévale qui accordent

<sup>72</sup> Sur la comptabilité des Thoire-Villars, nous nous permettons de renvoyer à notre article : Florentin Briffaz, « Le nomadisme châtelain des sires de Thoire-Villars au miroir des registres de comptes. Pratiques seigneuriales et culture nobiliaire au XIV<sup>e</sup> siècle », Nicolas Faucherre, Delphine Gautier et Hervé Mouillebouche, dir., *Le Nomadisme châtelain (IX<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle). Actes du sixième colloque international au château de Bellecroix, 14-16 octobre 2016*, Chagny, Édition du centre de castellologie de Bourgogne, 2018, p. 186-211.

<sup>73</sup> Charles-Moïse Briquet, *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier, dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, Genève-Paris, Alphonse Picard et fils, 1907, vol. 2, n° 5114, p. 304 et planche correspondante.

<sup>74</sup> Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, incipit (après la rédaction, d'une autre main, d'un passage de l'Évangile selon Saint-Luc, 11, v. 27-28) : « Anno d[omi]ni mill[es]imo CCC<sup>mo</sup> sexagesimo primo die lune ante festum [con]v[er]s[at]i[onis] (sic) Sancti pauli videlicet vicesima quarta die mensis Januarii Ego petrus borni del biolay cl[er]icus notarius publicus Incepi scriber[e] in p[re]s[en]t[i] papiru Computa d[omi]ni n[ost]ri de thoyre et de vilars vid[elicet] de anno LXI<sup>o</sup> sup[ra]d[ic]to p[ro]ut in d[ic]ta papiru Sequitur ».

<sup>75</sup> Ce type d'enquête à partir du filigrane apparent peut être menée pour d'autres documents, mais parfois, les concordances sont plus difficiles à établir et l'on peut être en présence d'un type non identifié par Briquet. Notons cependant qu'un cartulaire des Thoire-Villars (Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 10455) présente un filigrane dont le motif (deux cercles reliés par un trait surmonté d'une croix latine) est proche du n° 3193 identifié par Briquet à Lyon en 1368 (Briquet, vol. 1, p. 215).

<sup>76</sup> Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 177.

une large place aux épices et au salé/sucré, sont ainsi « pris a lion ». Un peu plus loin, d'autres achats sont passés au même endroit, afin notamment de s'approvisionner en viande pour Pâques (« It[em] p[er] cher acheta alion apasq[ue]s VI s. VI d. g[ro]s »).

Plus encore, la comptabilité des Thoire-Villars fait état de dépenses à Lyon spécialement en matière de vêtements auprès d'individus bien identifiés. Le compte de *Lorenz Rossetz*, cellérier de Loyes, rendu le 8 avril 1364 au Barrioz, détaille plusieurs dépenses auprès des Cuysel (« *chez les Cuyselz a lion* »<sup>77</sup>), marchands drapiers. Le sire passe commande par exemple de draps pour son fils mais également pour Odon de Villars et *Anczonet Fornier*, un familier du seigneur. Guillaume de Cuysel, l'un des fournisseurs, est qualifié ici de « codurier ». Le sire lui passe notamment commande pour « faczon de robes », mais également pour des chaperons (« chapirons »), des surcots (« gipons »), des chausses (« chaces »), des manteaux (« mantelz ») etc...

Le sire ne s'adresse pas à l'importe qui. Guillaume de Cuysel appartient sans doute à cette même famille qui va tenir le haut du pavé de la ville au tournant des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>, se distinguant en occupant de hautes fonctions consulaires comme étant – et ceci constitue la pièce d'une même monnaie – parmi les plus éminents contribuables<sup>78</sup>.

Les Cuysel ne sont cependant pas les seuls fournisseurs lyonnais du sire de Thoire-Villars, loin s'en faut. D'autres noms apparaissent comme le « gipponier » Humbert *Godar* ou le « codurier » *Peron Bergonion*. Quand il fait acheter par exemple entre mai 1361 et mai 1362, deux paires de guêtres (*estiveauz*) et quatre paires de souliers (*solars*) pour son propre fils Humbert (le futur Humbert VII de Thoire-Villars) et Odon de Villars (son neveu qu'il a élevé comme son second fils), il s'approvisionne auprès d'un certain « Ambayreu » à Lyon<sup>79</sup>. Le nom ou surnom de ce dernier d'ailleurs vient peut-être de son village d'origine, c'est-à-dire, entre autres possibilités Ambérieux en Dombes, sur les terres du sire de Thoire-Villars, ce qui expliquerait plus encore le lien entre le seigneur et son fournisseur.

### Un tropisme politique

En définitive, même s'il faut se départir d'une lecture essentialiste et téléologique, les regards d'un lignage comme celui des Thoire-Villars sont tournés vers Lyon. On l'a dit, plusieurs membres de la famille occupent la fonction d'archevêque. Le sire est souvent associé aux projets et aux intérêts du prélat. En témoigne ainsi le fait que le sire Humbert VI de Thoire-Villars et son frère Henri le primat sont les artisans du transport du Dauphiné à la France<sup>80</sup> dont l'un des moments clés se déroule justement à Lyon. Le jeudi 16 juillet 1349, le sire vient ainsi dans la cité rhodanienne et auditionne son cellérier du Bois d'Oingt, Pierre de *Rona*, lors de la

<sup>77</sup> Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 99v.

<sup>78</sup> Il faut sans doute le rapprocher de ce Guillaume de Cuysel, receveur et procureur de la ville en 1382-1383 notamment (Jacques Rossiaud, *Lyon 1250-1550, op. cit.*, p. 166). Un Guillaume de Cuysel est encore secrétaire du consulat en 1407 (*Ibid.*, p. 157). On trouve également un certain Gilet de Cuysel, qualifié de drapier et de citoyen lyonnais, qui est un des témoins du testament d'Humbert de Glareins dit Clervaux (le fils du bâtard du sire de Thoire-Villars) le 1<sup>er</sup> février 1378 (n.st.) (Marguerite Gonon, éd., *La Vie quotidienne en Lyonnais d'après les testaments, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1968 (Publications de l'Institut de linguistique romane de Lyon, 25), n° 1178, p. 301).

<sup>79</sup> Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 31v, compte de *Johanz Ratz*, maître d'hôtel du sire, donné le 18 mai 1362 à Poncin : « It[em] compt[iet] p[er] II. payre de estiveauz II. payre de [con]tists III. payre de solars p[er] humb[er]t [et] odet de vilars p[ri]s a lion chies ambayreu .III. s. VII. d. ob. gros ».

<sup>80</sup> Les Thoire-Villars sont historiquement liés au Dauphiné et le sire n'hésite pas à se déplacer auprès du Dauphin. Pour ne prendre qu'un exemple significatif, l'archevêque Henri de Villars exerce la lieutenance générale du Dauphiné pendant l'absence du Dauphin dès 1335. Sa grande affaire demeure néanmoins la gestion de la principauté delphinale entre 1345 et 1347, au moment où le Dauphin a pris la croix.

reddition de comptes<sup>81</sup>. Le lendemain, il assiste avec son frère à la cérémonie solennelle du Transport à Lyon, en l'église du couvent des dominicains, point d'orgue d'un long processus politique et juridique<sup>82</sup>.

En outre, le tropisme politique lyonnais se lit d'une certaine façon dans les déplacements du sire dans cette ville, que l'on peut repérer au hasard des dépenses. Il convient alors de placer le curseur depuis l'arrière-pays sur la trajectoire du sire, et non plus sur celle des cadets ou des autres qui choisissent ou qui sont contraints de tenter leur chance à Lyon. Plusieurs affaires le mènent dans la cité et il s'y déplace personnellement ou il envoie ses serviteurs, comme par exemple le barbier et Peron Testa pour un règlement de dette vis-à-vis des gens du comte de Genève. On relève également des dépenses pour aller parler à l'abbesse de Saint-Pierre sur ordre de l'épouse du sire et au sujet des deux sœurs de cette dernière<sup>83</sup>. Cette aire d'influence lyonnaise s'exerce également du point de vue des bienfaits et autres prodigalités. Le sire effectue des donations envers les établissements lyonnais, en particulier envers les Ordres mendiants. Isabeau d'Harcourt, la veuve d'Humbert VII de Thoire-Villars, est elle aussi très bonne élève en la matière. Elle fonde notamment à Saint-Paul douze anniversaires en la mémoire de son défunt mari en 1438 pour quelques 550 écus d'or vieux<sup>84</sup>. Elle continue de couvrir les différents ordres présents à Lyon dans son propre testament et finit inhumée dans une chapelle de la primatiale Saint-Jean en 1443<sup>85</sup>.

Une étude attentive et croisée des différentes sources montre que le sire de Thoire-Villars par exemple compte un nombre important d'individus de son entourage occupant des fonctions religieuses à Lyon (prêtres, curés, chanoines notamment). Si l'on observe le testament d'Humbert VI de Thoire-Villars donné le 16 décembre 1369 en son château de Poncin<sup>86</sup>, les témoins de l'acte renseignent autant sur la nature et la composition des lignages et personnages affidés au testateur que sur le tropisme lyonnais du seigneur. On trouve ainsi Jacques de Coligny, chantre de Lyon (par ailleurs institué également exécuteur testamentaire, aux côtés notamment de Laurent *Guilliendi*, docteur en décret dont on sait qu'il occupe la fonction de chanoine de Saint-Just de Lyon<sup>87</sup>) ou, entre autres, un certain Simon d'Andelot, qualifié de chanoine de Lyon.

Le tropisme lyonnais se lit de toute évidence pour partie dans la sociologie du personnel accompagnant le sire ou administrant son domaine direct. Pour ne prendre qu'un exemple, son juge de Bresse et de Montagne en 1345 n'est autre qu'Humbert de Saint-Barthélemy, chanoine de Saint-Nizier de Lyon<sup>88</sup>.

Ce tropisme lyonnais n'est bien entendu pas l'apanage du sire de Thoire-Villars. On peut en particulier s'intéresser au cas du comte de Savoie dont les possessions sont aux portes

<sup>81</sup> Archivio di Stato di Torino (désormais AST), Camerale Savoia, inventario n° 165, mazzo n° 1, fol. 157v.

<sup>82</sup> Texte édité par Valbonnais : *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins*, Genève, Fabri & Barrillot, 1721, t. II, n° CCLXXV, p. 601-602.

<sup>83</sup> Compte de Guichard de Varey, châtelain du Barrioz, donné le 26 mai 1363, Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 43-44.

<sup>84</sup> Jean-Louis Alphonse Huillard-Bréholles, Richard-Albert Lecoy de La Marche, continuateur, *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, Paris, Plon, 1874, II, n° 5575, p. 268.

<sup>85</sup> Arch. nat., P 1362<sup>3</sup>, cote 1121 ; arch. dép. du Rhône, 10 G 2166, copie de 1760 ; Plusieurs extraits de ces dispositions testamentaires transcrites dans : A. Vachez, *Isabeau d'Harcourt et l'Église de Saint-Jean*, Lyon, Aimé Vingtrinier, 1868.

<sup>86</sup> Testament édité : *Bibliotheca Dumbensis, op. cit.*, I, n° LVI, p. 301-308.

<sup>87</sup> Il assiste à l'hommage du sire de Thoire-Villars pour les châteaux de Beauvoir et du Châtelard en 1355 (*Bibliotheca Dumbensis*, I, n° LV, p. 301).

<sup>88</sup> Compte de « Moss[ire] Humbers de Saint Bertholomier juges en nostre terra de Breysi et de Montagni » donné le 7 décembre 1345 à Montriblond, AST, Camerale Savoia, inventario n° 165, mazzo n°1, fol. 91. Humbert de Saint-Barthélemy est qualifié de chanoine de Saint-Nizier et de jurisconsulte dans son testament de décembre 1363 (arch. dép. du Rhône, 4 G 51, fol. 33 ; Marguerite Gonon, éd., *op. cit.*, n° 875, p. 255).

de la ville<sup>89</sup>. C'est ainsi que dans un terrier de Miribel commencé en 1380, on trouve des reconnaissances envers le comte de Savoie passées par des tenanciers de Lyon (« *Tenementarii lugduno* »<sup>90</sup>) en 1386. Il y est bien question de « *civis* » lyonnais », du nautier au drapier, qui prêtent hommage au seigneur humbergien pour des biens, le plus souvent pour un brotel, relevant du ressort de la châtelanie de Miribel. On trouve le précepteur de l'hôpital Sainte-Catherine, le prieur de Sainte-Marie-de-la-Platière, le procureur de Saint-Antoine de Lyon etc... Le comte de Savoie inclut dans sa mouvance des habitants et détenteurs d'une certaine autorité (ici religieuse par exemple avec les différents établissements de la ville) se trouvant à Lyon. Amédée est donc nécessairement en interface avec la ville.

Et de fait, le prince humbergien n'aura de cesse de tenter de s'affirmer politiquement sur Lyon, même si celle-ci, passée au royaume, ne tombera jamais dans son escarcelle. Ce tropisme se remarque par différents gestes. Au fur et à mesure, le comte cherche à obtenir un pied-à-terre si l'on ose dire, de manière à marquer matériellement sa présence. Comme l'explique Jean-Louis Gaulin, c'est en 1320 qu'il rachète aux hospitaliers une demeure, qualifiée par la suite de maison du Temple ou de maison de Savoie (*domus de Sabaudia*)<sup>91</sup>. Le comte prend soin de l'administration de ce domaine entouré de vignes et de jardins. Jean-Louis Gaulin a retrouvé et présenté récemment un corpus de quatre comptes portant sur les années 1320 à 1326<sup>92</sup> et rendus par un certain François, curé de Décines, qualifié par ailleurs de chapelain et de « recteur du domaine de Lyon jadis du Temple »<sup>93</sup>. Si ce sont des comptes qui, dans leur formalisme, se rapportent largement au modèle savoyard, certaines spécificités témoignent également de l'intérêt pour Lyon comme de sa particularité de gestion : l'audition des comptes se fait par exemple dans la cité-même et non pas à Chambéry comme dans les autres cas de la comptabilité domaniale des Humbertiens à cette époque<sup>94</sup>.

On voit donc que le comte de Savoie cherche à mettre pied à Lyon, et, paradoxalement, de façon plus forte encore après l'entrée de Lyon dans le royaume de France comme le fait remarquer Jean-Louis Gaulin. Ce tropisme politique s'observe par le biais de cette acquisition foncière – marchepied pour une politique présente et résidentielle – mais également par le biais de certains actes forts. La fondation d'un couvent de célestins en 1407 par Amédée VIII justement sur ce même tènement dont son ancêtre avait pris possession en 1320, est l'un de ces grands jalons<sup>95</sup>.

### En guise d'épilogue : variété des indicateurs d'influence et méthode de la centralité

En définitive, pour saisir la dynamique du tropisme lyonnais, il convient de varier les approches et de chercher à multiplier les indices en convoquant différents types de sources. La

<sup>89</sup> Cf. carte en annexe 3.

<sup>90</sup> Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 659, fol. XLVII.

<sup>91</sup> Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 460.

<sup>92</sup> Jean-Louis Gaulin, « La vigne et le courtil d'Amédée V à Lyon. Note sur les comptes de la maison de Savoie appelée Le Temple (1320-1326) », Guido Castelnuovo et Sandrine Victor, textes réunis et édités par, *L'Histoire à la source : acter, compter, enregistrer (Catalogne, Savoie, Italie, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). Mélanges offerts à Christian Guilleré, Volume 1*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire LLSETI, 2017 (Sociétés, Religions, Politiques, 36), p. 317-330.

<sup>93</sup> *Ibid.*, n. 8, p. 318 : « *Computus domini Francisci curati de Dissines capellani et rectoris domus de Lugduno quondam templi...* ».

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 320.

<sup>95</sup> Texte de fondation présenté et édité par Jean-Louis Gaulin dans : Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 460-467.

modeste étude présentée ici vise à démontrer cette nécessité en proposant plusieurs pistes à explorer davantage.

Tout d'abord, le curseur doit être mis sur l'arrière-pays, dans toute sa diversité. L'espace ne constitue pas non plus un bloc monolithique, loin s'en faut (il suffit de voir la géographie des pouvoirs pour s'en apercevoir). L'objet d'étude alors que constitue l'interaction avec la cité s'avère riche et en même temps fort complexe et polysémique. Si nous avons cherché précédemment à mettre en évidence le tropisme lyonnais par le biais des carrières de certains lignages ou de certains individus à Lyon, il ne faut pas pour autant appréhender cette influence de manière téléologique et anachronique ; les carrières ne sont pas nécessairement fructueuses et, même installés en villes, plusieurs de ces individus continuent de maintenir de solides liens avec leur bourg ou village d'origine.

Il convient effectivement d'avoir une approche multiscalaire (d'une échelle petite – l'ensemble de l'arrière-pays dans son interface avec Lyon – à une échelle bien plus grande – l'étude du cas d'un lignage en particulier par exemple, les Thoire-Villars, ou l'observation précise d'un port fluvial et d'un bourg bas-bugiste comme Saint-Sorlin, point de départ d'affaires ou d'émigration vers la ville) et de varier les angles d'approche.

La temporalité est en outre un élément important à prendre en considération, ne serait-ce que parce que Lyon, à cette époque, n'a pas une attractivité linéaire. Comme l'ont souligné Jacques Rossiaud et Marie-Thérèse Lorcin, il est des temps de rupture et de crises. Assurément, la Peste (et ses retours) marque de son empreinte le bas Moyen Âge lyonnais<sup>96</sup>. Les guerres et conflits voisins rendent également instables et incertains une partie des succès ou des reprises<sup>97</sup> et il ne faut pas non plus survaloriser la richesse lyonnaise à cette époque.

L'interaction entre Lyon et son arrière-pays recoupe ainsi des situations et des modalités complexes. L'étude de ces trajectoires individuelles ou collectives, passagères, saisonnières ou sans retour doit se fonder sur la collation de documents de nature et d'origine diverses, par-delà leur dimension parcellaire. De même, le degré d'influence de la ville sur son arrière-pays peut tenter de se mesurer avec différents éléments, différents indices. On a vu le cas de lignages comme les Savoie ou les Thoire-Villars dont la politique faisait largement la part belle aux affaires lyonnaises, suivant des réseaux également d'individus implantés en ville (frères ou sœurs occupant la cathèdre par exemple). L'influence s'effectue aussi par le degré de rayonnement de ses établissements religieux. L'aura d'un monastère ou d'un couvent se mesure par exemple à sa propension à recevoir les donations des potentats. Un travail plus approfondi pourrait justement tenter de cartographier cette aire d'influence (ici spirituelle) de la ville par le biais de la géographie des donations et des donateurs (bien qu'il faille d'emblée prendre en compte la nécessaire influence du point de vue du maillage diocésain). Le sire de Beaujeu par exemple, Guichard V, fait des donations dans son testament aux frères mineurs de Villefranche, donc logiquement dans sa capitale du Beaujolais, mais également aux frères mineurs et prêcheurs de Mâcon et surtout de Lyon<sup>98</sup>. On sait toute l'importance, déjà montrée par Jacques Le Goff, des Ordres Mendicants dans le maillage urbain médiéval et dans la géographie des prodigalités seigneuriales. Le cas des Franciscains et des Dominicains lyonnais intègre cette dynamique et l'on voit les sires de Thoire-Villars comme les comtes de Savoie leur faire des donations.

<sup>96</sup> D'après les estimations fournies par Jacques Rossiaud (*Lyon 1250-1550, op. cit.*, p. 485), la population passe de 20 000 habitants vers 1320 à 8000 habitants tout au plus en 1440.

<sup>97</sup> Pour un bilan de ces calamités, cf. le tableau dressé par Jacques Rossiaud dans sa contribution au volume collectif : Jacques Rossiaud, « Chapitre VIII. Heurs et malheurs des Lyonnais », André Pelletier, Jacques Rossiaud, Françoise Bayard et Pierre Cayez, *op. cit.*, p. 271-297.

<sup>98</sup> Testament de Guichard V de Beaujeu en date du 18 mai 1331 édité dans : *Bibliotheca Dumbensis*, I, n° L, p. 283-296.



Un autre critère à prendre en compte s'avère être la circulation monétaire. Là encore, il s'agit d'une enquête patiente et minutieuse. Le fait que la monnaie de Lyon soit en vigueur à tel endroit renseigne sur le degré d'influence sur la localité en question. C'est une polarisation de l'espace marchand et en même temps un marqueur spatio-politique puisque la monnaie est elle-même le support de l'identité construite de la ville à travers ses emblèmes. Livre, denier et sous forts lyonnais se retrouvent ainsi dans les articles (concernant notamment les forfaits et le tarif des peines inhérentes appliquées) des franchises de Montluel en 1276<sup>99</sup> mais également, preuve d'un large spectre d'influence lyonnaise par la monnaie, dans les privilèges et franchises de Bourg-en-Bresse en 1250, du temps déjà du sire de Bâgé<sup>100</sup>.

En somme, la multiplicité des critères d'influence à appréhender de manière croisée dans cette perspective de recherches sur l'influence de Lyon sur son arrière-pays entre en écho avec la méthode dite de la centralité dont les travaux pionniers et fondamentaux de Jean-Luc Fray ont montré toute la pertinence et toute l'acuité dans une adaptation au cas d'étude médiéval. Certes, ce sont davantage les agglomérations secondaires ou de taille moyenne qui ont attiré l'attention, mais une telle approche peut tout à fait être intéressante dans l'analyse de la dialectique entre Lyon et son arrière-pays, bien qu'il ne faille pas non plus éluder la dimension réticulaire entre les différents bourgs eux-mêmes de l'arrière-pays lyonnais.

Depuis ses premiers travaux sur la Lorraine et jusqu'aux agglomérations du Massif central et ses marges qui sont à la base de ses dernières recherches<sup>101</sup>, Jean-Luc Fray s'est ainsi appliqué à démontrer toute la pertinence de l'utilisation de la méthode de la centralité, suivant une approche venue de la géographie (et une réappropriation de la théorie de Christaller<sup>102</sup>). Précisément, cette méthode vise à identifier et à analyser la capacité d'un lieu donné à offrir différents services à sa population propre mais également à celle de la campagne environnante. La focale est ainsi placée sur la polarisation fonctionnelle du lieu, mais également sur les rapports ainsi dévoilés entre ville et campagne<sup>103</sup>. Les fonctions créatrices d'attraction peuvent

<sup>99</sup> Éd. *Bibliotheca Dumbensis*, II, n° CL, p. 190-205/

<sup>100</sup> Éd. *Bibliotheca Dumbensis*, II, Complément, p. 3-6. Sur la monnaie circulant dans les Pays de l'Ain et l'influence de la monnaie lyonnaise, cf. Paul Cattin, *L'Ain et son histoire à travers monnaies et médailles*, Bourg-en-Bresse, Les Amis des Archives de l'Ain, 2002, spécialement p. 15.

<sup>101</sup> Entre autres, cf. Jean-Luc Fray, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge, Clermont-Ferrand*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2006 ; Jean-Luc Fray, « Petites villes et leurs réseaux en pays de moyenne montagne. L'exemple des hautes terres du Massif central à la fin du Moyen Âge », *Montagnes médiévales. Actes du 34<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Chambéry, 2003*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 241-262 ; Jean-Luc Fray, « "Lieux centraux" et petites villes en Limousin médiéval. Quelques réflexions sur l'apport de la méthode de la centralité », *Siècles*, n° 33-34, 2011, <http://siecles.revues.org/753> ; Jean-Luc Fray, « Propos préliminaire : quelle est la nature et le degré de la "centralité" de Brioude ? Comment comprendre le Brivadois et sa place par rapport aux autres territoires ? », Bruno Phalip, Jean-Luc Fray et Anne Massoni, dir., *Brioude aux temps féodaux (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle). Cultes, pouvoirs, territoire et société*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2016 (Collection Études sur le Massif central), p. 19-32. Cf. également sa communication intitulée « Centres de pouvoirs et localités centrales au temps d'Anne Dauphine. Forez et régions voisines » lors du colloque « Anne Dauphine (1358-1417) dernière comtesse de Forez » organisé par la Diana à l'occasion des 600 ans de la mort d'Anne Dauphine et tenu à Montbrison le vendredi 29 septembre 2017. L'historien avait présenté la méthode de la centralité et avait appuyé sa démonstration sur l'exemple de Cervières. Une fiche sur cette localité a été élaborée et intégrée à un fichier dans le cadre d'un vaste programme piloté par Jean-Luc Fray : la banque de données « LOCMASCENTRE ».

<sup>102</sup> Jean-Luc Fray, art. cit. (2004), p. 244, n. 18) précise que le concept même de « lieux centraux » est venu tardivement en France, grâce au géographe Paul Claval en 1966 et à l'historien bien connu du Sud-Ouest Charles Higounet en 1987.

<sup>103</sup> « La méthode des « critères de centralité » met l'accent sur une vision fonctionnaliste de l'organisme urbain ; au sein de cette vision, elle privilégie, plus que les critères fonctionnels internes à la communauté urbaine, ceux qui reflètent sa capacité relationnelle à l'égard de son « plat pays » d'alentour (*Umland*) et des localités de la

être de nature diverse, politique, militaire, commerciale (tenue d'un marché, de foires dans les halles etc...), ou encore culturelle (siège religieux, présence d'un lieu de culte fort). Dans la méthode de la centralité, Jean-Luc Fray retient plusieurs « critères de centralité », diversement intitulés, dont le comptage induit le degré de centralité : un critère historique, des critères répondant à des fonctions centrales de nature politico-militaire, administrative et judiciaire, des critères de nature culturelle et culturelle, des critères de nature économique et, pour finir, des critères toponymiques et géographiques<sup>104</sup>. La dimension mentale est ainsi à prendre en compte car elle induit une représentation de l'espace en fonction des déplacements plus ou moins quotidiens liés justement à la relation par rapport à une localité présentant des fonctions polarisantes (l'individu va par exemple à la foire froide et à la foire chaude de tel endroit, ce qui jalonne le rythme, le rapport au temps, mais ce qui crée également une forme de prestige pour ladite localité marchande). Si l'on tente d'appliquer cette réflexion à Lyon et à son arrière-pays, ce degré de centralité s'observe de la même façon. Certains produits ne sont achetés qu'à Lyon, comme on a pu le voir avec l'exemple des draperies chez les Thoire-Villars. De plus, l'étude des comptes de Montluel, puissante châellenie de Valbonne, indique une certaine forme de tropisme lyonnais, pour l'acquisition par exemple de différents matériaux de construction.

Jean-Luc Fray insiste de même, à juste titre, sur la dimension toponymique. En effet, nommer les lieux est une opération mentale et politique loin d'être anodine. La toponymie n'est pas non plus immobile et le changement de nom peut traduire une nouvelle modalité d'influence.

L'étude de la centralité peut en conséquence s'appuyer en particulier sur le nom des rues ou encore le nom des portes. Comme le note Jean-Luc Fray, une « porte de Lyon » est ainsi attestée à Saint-Galmier, dans le Forez, dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

À Trévoux ou même à Châtillon-en-Dombes (actuelle Châtillon-sur-Chalaronne), une « porte de Lyon » est mentionnée dans les textes également. Mais là encore, il faut se méfier et ne pas avoir une lecture téléologique ; de tels noms émergent assez souvent à l'époque moderne. C'est le cas dans le deuxième exemple. Châtillon possède en effet trois portes, celles de Villars, de Bourg et celle de Lyon. Or, cette dernière se nomme au Moyen Âge « porte de Durlivan » (Relevant), son appellation « de Villars » étant postérieure<sup>105</sup>. De la même façon, les noms des bourgs et villages comportant une préposition du type « sur » ou « lès » traduisant une proximité géographique et mentale avec la ville d'influence doivent être relevés et étudiés, mais avec une approche diachronique. Ainsi, l'actuelle Chazelles-sur-Lyon, sur le rebord occidental des monts du Lyonnais, ne comporte un toponyme relié à la grande ville qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle (« Chazelles-lez-Lyon »<sup>106</sup>).

Nonobstant, toute cette diversité de critères et d'indices permet de saisir le degré d'influence d'une ville, en l'occurrence de Lyon sur son arrière-pays. Les liens sont de différente nature et ne sont pas forcément à sens unique et il convient de se départir d'une vision

---

région et des régions voisines au sein desquelles elle s'insère. C'est dire que la méthode de la centralité utilise aussi les concepts de « flux », de « maillages » et de « réseaux », eux aussi empruntés aux géographes » (Jean-Luc Fray, art. cit. [2016], p. 29, n. 39).

<sup>104</sup> Pour un exemple appliqué, cf la carte et le tableau présentant de façon hiérarchique les localités de Basse-Auvergne, Haute-Auvergne, Velay, Rouergue, Languedoc, Gévaudan ainsi que quelques localités foréziennes, limousines et vivaroises à l'aune de ces critères de centralité dans : Jean-Luc Fray, art. cit. (2004), Annexe, p. 258-262.

<sup>105</sup> Octave Morel, *Une petite Ville-forte de Bresse sous la première domination savoyarde. La vie à Châtillon-en-Dombes d'après les Comptes de Syndics (1375-1500)*, 1<sup>re</sup> partie, Bourg-en-Bresse, Imprimerie du « courrier de l'Ain », 1921, p. 283.

<sup>106</sup> Jean-Étienne Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire*, Mâcon, 1946, p. 203 ; consultable sur le site du CTHS : <http://cths.fr/dico-topo/affiche-vedettes.php?cdep=88&cpage=203>.

monocentrique. Cela n'exclut pas des liens presque aussi forts et des temporalités différentes entre les bourgs de l'arrière-pays eux-mêmes, de la même façon que Lyon peut être connectée à d'autres villes plus lointaines via un réseau par exemple commercial dépassant largement le paradigme de la métropole et de son arrière-pays, spécialement au crépuscule du Moyen Âge. Et l'image de la ville devient tout aussi ambivalente, entre partenaire et concurrente<sup>107</sup>.

## Conclusion

Au sortir de cette étude, il appert que les relations entre la ville et son arrière-pays sont riches et complexes. C'est en s'intéressant justement à des sources émanant du deuxième espace que l'on peut tenter de saisir une autre facette de la capacité d'attraction de Lyon sur la région environnante. Les lignages de l'arrière-pays, comme on l'a vu avec le cas des Thoire-Villars, saisissent l'occasion et transforment l'essai en envoyant plusieurs d'entre eux aux chapitres de la ville. Le circuit de la clientèle demeure alimenté par des flux dont la vigueur est relative à l'évolution des rapports de force. Le tropisme lyonnais est donc assez fort pour toute une série de potentats de l'arrière-pays ; en proche voisin, le comte de Savoie n'abdique pas ses prétentions sur la cité, alors même que celle-ci bascule dans la mouvance capétienne.

En définitive, l'étude des rapports entre Lyon et son arrière-pays nécessite un réel décroisement et un travail minutieux de repérage d'indices, parfois fort ténus au détour de sources qu'une approche trop centralisatrice jugerait secondaires. De surcroît, la perspective met en évidence des trajectoires collectives ou individuelles, éphémères, saisonnières ou définitives mais surtout socialement variées. L'arrière-pays, entrecoupé de bourgs-relais, n'est pas non plus un ensemble monolithique et il suffit de voir la géographie des pouvoirs entremêlés et les luttes d'influence pour s'en convaincre. De même, si le curseur a été placé sur cet espace comme point de départ d'une dynamique d'interaction avec la métropole lyonnaise, de manière à contrebalancer une approche trop centralisatrice, les recherches montrent que les liens sont complexes et pas forcément à sens unique.

Les campagnes sont ainsi l'objet par exemple d'investissements de la part des Lyonnais, spécialement en matière de capitaux économique et symbolique qui sont tout autant les reflets de mutations sociologiques. C'est un élément qui s'observe ensuite avec acuité dès la Renaissance. Songeons spécialement aux nombreuses maisons des champs qui fleurissent alors un peu partout dans l'arrière-pays lyonnais.

---

<sup>107</sup> Jacques Rossiaud, « Préface », Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 7-11.

Annexes

Annexe 1 : Lyon et son arrière-pays



Fig. 1 : Carte générale de Lyon et de son arrière-pays (carte F. Briffaz)

Annexe 2 : L'arrière-pays lyonnais et l'enchevêtrement des pouvoirs entre Saône et Rhône

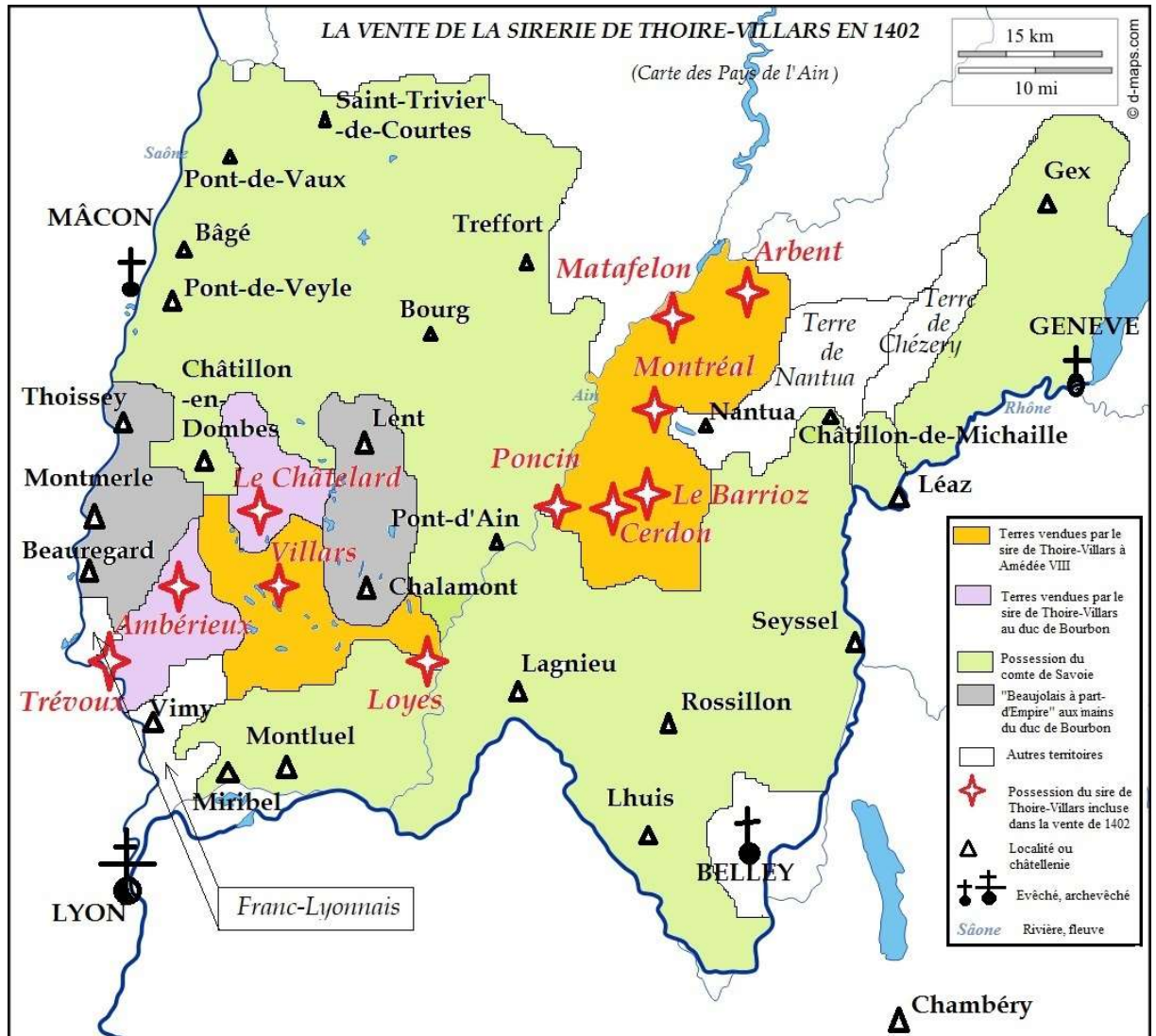


Fig. 2 : Géographie des pouvoirs en Pays de l'Ain au moment de la vente de la sirerie de Thoire-Villars en 1402 (Carte F. Briffaz)

L'arrière-pays de Lyon est constitué en partie des Pays de l'Ain actuels, c'est-à-dire de territoires sis sur la rive gauche de la Saône et sur la rive droite du Rhône. La carte tente de faire un état des différentes entités (Franc-Lyonnais, Beaujolais à part-d'Empire, Valbonne, Bresse et Bugey) et des différents potentats qui s'y déploient (Église de Lyon, duc de Bourbon, comte de Savoie) au moment du dépeçage de la sirerie de Thoire-Villars en 1402.



Annexe 3 : Lyon, une cité sur le perron de la Savoie princière



Fig. 3 : Lyon et la principauté savoyarde au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.  
Proximité géographique et confluence des ambitions politiques (Carte F. Briffaz)

Cette carte vise à montrer en quoi Lyon se trouve aux portes de la Savoie médiévale, vaste principauté étendue de part et d'autre des Alpes et s'étirant de la Saône à la plaine du Pô, entre Turin et Milan, et de Fribourg à Nice, sur les rives de la Méditerranée. La Savoie ducale est largement montagnarde et la politique de contrôle des principaux cols est l'une des constantes dans la politique humbertienne. Si la « Dédition » de Nice et des Terres neuves de Provence en 1388 assure une fenêtre maritime à la Maison de Savoie et consacre un certain tropisme méridional, les ambitions et les intérêts pour la ville de Lyon, la voisine française, n'en sont pas pour autant émoussés.

Annexe 4 : L'arrière-pays, les bourgs et les voies fluviales. L'exemple de Trévoux dominant la Saône (clichés F. Briffaz).



*Fig. 4.1 et 4.2 : Vue sur Trévoux et la Saône depuis la colline du château.  
À l'arrière-plan, à droite, les Monts d'Or.*



*Fig. 4.3 : Ruelle du vieux bourg descendant vers la Saône*



*Fig. 4.4 : le château des Thoire-Villars et son donjon octogonal bichrome campé sur la colline.*